

# LA REVUE REFORMEE

Jonathan EDWARDS

La charité chrétienne

1

Jean CALVIN

Lettre aux fidèles de France

51

Jean-Philippe BRU

De l'unité de l'Eglise universelle à l'unité des Eglises locales

61

Yannick IMBERT

Les limites de l'amour dans le dialogue œcuménique

77

N° 298 – 2021/2 – AVRIL 2021 – TOME LXXII – 4 FOIS/AN



***La Revue réformée***  
publiée par  
l'association **LES ÉDITIONS KERYGMA**  
33, avenue Jules Ferry, 13100 AIX-EN-PROVENCE  
CCP MARSEILLE 0282074S029/77 Éditions Kerygma/Revue réformée  
IBAN : FR21 2004 1010 0802 8207 4S 029 77  
BIC : PSSTFRPPMAR

Comité de rédaction

R. BERGEY, P. BERTHOUD, J.-P. BRU, D. COBB, D. BERGÈSE  
Y. IMBERT, M. JOHNER, G. KWAKKEL, P. WELLS, R. DE SOUSA et P.-S. CHAUNY  
J.-M. GENET (correcteur)

Comité de référence

G. CAMPBELL, W. EDGAR, F. HAMMANN, H. KALLEMEYN

Site internet : J.-M. MERMET

Editeur : Jean-Philippe BRU  
[jphilbru@gmail.com](mailto:jphilbru@gmail.com)

*LA REVUE RÉFORMÉE* a été fondée en 1950 par le pasteur Pierre MARCEL.  
Depuis 1980, la publication est assurée par la Faculté Jean Calvin d'Aix-en-Provence,  
«avec le concours de pasteurs, docteurs et professeurs des Eglises et Facultés de théologie  
réformées françaises et étrangères».

*LA REVUE RÉFORMÉE* se veut «théologique et pratique»;  
elle est destinée à tous ceux — fidèles, conseillers presbytéraux et pasteurs —  
qui ont le souci de fonder leur témoignage, en paroles et en actes, sur la vérité biblique.

Couverture : maquette de Christian GRAS

# La charité chrétienne<sup>1</sup>

---

**Jonathan EDWARDS (1703-1758)**

---

S'il y a chez **toi** un pauvre parmi tes frères, dans l'une de tes villes, dans le pays **que** le SEIGNEUR, **ton** Dieu, te **donne**, tu ne t'entêteras pas et tu ne fermeras pas ta main à **ton** frère pauvre ; tu lui **ouvriras** ta main et tu lui prêteras sur gages de **quoi** pourvoir à ses besoins. Garde-**toi** de tenir un raisonnement sans morale, en te disant : « La septième année, l'année de la remise, approche ! », de regarder d'un œil mauvais **ton** frère pauvre et de ne rien lui donner. Il invoquerait le SEIGNEUR contre **toi**, et ce serait un péché pour **toi**. Donne-lui, et **que** **ton** cœur ne soit pas mauvais **quand** tu lui donneras : à cause de cela, le SEIGNEUR, **ton** Dieu, te bénira dans **tous** tes travaux et dans **toutes** tes entreprises. Il y aura **toujours** des pauvres dans le pays ; c'est pour-**quoi** je te **donne** cet ordre : Tu devras **ouvrir** ta main à **ton** frère, le pauvre ou le déshérité **qui** est dans **ton** pays. (Dt 15.7-11)<sup>2</sup>

## I. Explication du passage

Le devoir prescrit ici est de donner aux pauvres : « S'il y a chez toi un pauvre parmi tes frères, tu ne t'entêteras pas et tu ne fermeras pas ta main à ton frère pauvre ; tu lui prêteras de quoi pourvoir à ses besoins. » Ici il faut comprendre « un pauvre parmi tes frères » dans le même sens que « prochain » en d'autres endroits. Lévitique 25.35 indique que cela signifie

---

<sup>1</sup> Sermon donné en 1733 à Northampton, où Jonathan Edwards a exercé son ministère de 1729 à 1751. Titre original : “Christian Charity or The Duty of Charity to the Poor, Explained and Enforced”.

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, les citations bibliques sont tirées de la NBS.

non seulement ceux de leur propre nation mais aussi les immigrés et les résidents temporaires : « Si ton frère devient pauvre chez toi et que les ressources lui manquent, tu le soutiendras, même si c'est un *immigré* ou un *résident temporaire*. » Les pharisiens l'ont interprété comme signifiant quelqu'un de leur propre nation, mais le Christ condamne une telle interprétation (Lc 10.29, notamment) et enseigne, en contradiction avec leur opinion, que les règles de la charité, dans la loi de Moïse, doivent être étendues aux Samaritains, qui n'étaient pas de leur nation et avec qui les Juifs avaient des relations très tendues.

Dieu nous donne des directives sur la façon dont nous devons donner dans un tel cas, à savoir *généreusement et volontairement*. Nous devons donner *généreusement et suffisamment* pour répondre aux besoins des pauvres : « tu ne fermeras pas ta main à ton frère pauvre ; tu lui ouvriras ta main et tu lui prêteras<sup>3</sup> de quoi pourvoir à ses besoins » (Dt 15.7-8). Et encore au verset 11 : « Tu devras ouvrir ta main à ton frère, le pauvre ou le déshérité qui est dans ton pays. » Nous devons donner *volontairement et sans rechigner*. « Tu ne t'entêteras pas [n'endurciras pas ton cœur] devant ton frère pauvre » (Dt 15.7), et au verset 10 : « que ton cœur ne soit pas mauvais [triste] quand tu lui donneras ».

Nous pouvons également constater combien ce devoir est ici impérativement prescrit et souligné. Celui-ci est répété à plusieurs reprises et exigé dans les termes les plus forts : « Tu ne t'endurciras pas et tu ne fermeras pas ta main devant ton frère pauvre. » (Dt 15.7) « Mais tu lui ouvriras ta main. » (V. 8) « Donne-lui. » (V.10) « Tu devras ouvrir ta main à ton frère, le pauvre ou le déshérité qui est dans ton pays. » (V. 11)

De plus, Dieu met strictement en garde contre les objections :

---

<sup>3</sup> L'hébreu signifie « prêter sur gage ».

Garde-toi de tenir un raisonnement sans morale, en te disant : « La septième année, l'année de la remise, approche ! », de regarder d'un œil mauvais ton frère pauvre et de ne rien lui donner. Il invoquerait le SEIGNEUR contre toi, et ce serait un péché pour toi. (Dt 15.9)

Dieu avait donné à Israël une loi selon laquelle la septième année devait être une année de remise ; si quelqu'un avait fait un prêt à son prochain dans le besoin et que ce dernier n'avait pas pu le rembourser avant cette année-là, il ne devait rien exiger de lui mais lui remettre sa dette. Aussi Dieu met-il les enfants d'Israël en garde contre la tentation d'objecter à leur devoir d'aider les pauvres que l'année de la remise est proche, qu'il est peu probable que ceux-ci puissent rembourser leur dette avant et qu'ils ne vont donc rien récupérer. Dieu les savait capables de formuler une telle objection en raison de la méchanceté de leur cœur, mais il les met très strictement en garde contre un tel calcul : ils ne devraient pas être réticents à répondre aux besoins des indigents, mais donner de bon gré sans rien attendre en retour.

Dieu considère cette propension à formuler des objections contre de tels devoirs comme la manifestation de la méchanceté de leur cœur : « Garde-toi de tenir [dans ton cœur] un raisonnement sans morale. » L'avertissement est très strict. Dieu ne dit pas seulement : « Garde-toi de refuser de donner », mais : « Garde-toi d'avoir une seule objection contre ce devoir en raison de ta réticence à faire preuve de libéralité. » Dieu met en garde contre le manque d'amour dans le cœur et contre tout ce qui fait obstacle à la générosité. « Garde-toi de ne rien lui donner. Il invoquerait le SEIGNEUR contre toi, et ce serait un péché pour toi. » Dieu les avertit de la culpabilité qui résulterait d'une telle attitude.

On peut observer ici plusieurs raisons à ce devoir. Il y a une raison implicite à ce devoir dans le fait que Dieu appelle celui qui est dans le besoin « notre frère » : « Tu ne fermeras pas ta

main à ton frère pauvre. » (Dt 15.7) « Garde-toi de regarder d'un œil mauvais ton frère pauvre. » (V. 9) « Tu devras ouvrir ta main à ton frère. » (V. 11) Nous devons nous considérer comme liés à toute l'humanité, mais surtout à ceux qui appartiennent au peuple visible de Dieu. Nous devons les considérer comme des frères et les traiter en conséquence. Nous sommes vraiment ignobles si nous ne sommes pas prêts à aider un « frère » dans le besoin. Une autre raison à ce devoir est la promesse que Dieu nous bénira dans tous nos travaux et dans toutes nos entreprises si nous donnons aux pauvres et que nous ne serons pas perdants mais gagnants (Dt 15.10). Une autre est que nous ne manquerons jamais de pauvres à aider : « Il y aura toujours des pauvres dans le pays. » (V. 11) C'est ce que Dieu dit à l'Eglise juive et ce que le Christ dit à l'Eglise chrétienne : « Les pauvres, vous les avez toujours avec vous. » (Mt 26.11) Cette affirmation coupe court à l'excuse que pourraient avancer les personnes non charitables qu'elles étaient prêtes à aider, mais qu'elles n'ont trouvé personne à qui donner, personne qui avait besoin d'aide. Dieu coupe court à cette excuse en affirmant qu'il fera en sorte dans sa providence que son peuple, en tout temps et en tout lieu, ait l'occasion d'exercer cette vertu.

C'est donc le devoir le plus absolu et indispensable du peuple de Dieu de donner généreusement et volontairement pour subvenir aux besoins des nécessiteux. Plus particulièrement :

1. C'est le devoir du peuple de Dieu de donner généreusement. Cela est ordonné à plusieurs reprises dans le texte : « Tu ouvriras ta main [toute grande] à ton frère pauvre. » (Dt 15.8) Il ne suffit pas de donner quelque chose. Cela ne répond pas à la règle, ni au saint commandement de Dieu, mais nous devons ouvrir grand notre main. Ce que nous donnons à notre prochain devrait pouvoir être qualifié de don généreux. Deutéronome 15.8 explique ce que signifie ouvrir la main toute

grande : « Tu lui ouvriras ta main [toute grande] et tu lui prêteras de quoi pourvoir à ses besoins. » Comme nous venons de le montrer et comme l'indiquent les deux versets suivants, prêter ici ne signifie pas seulement prêter en vue d'être remboursé ; car le mot « prêter » dans l'Ecriture signifie parfois donner, comme en Luc 6.35 : « Faites du bien et prêtez sans rien espérer. »

Il nous est donc commandé de donner à notre prochain pauvre de quoi pourvoir à ses besoins. Personne ne devrait être laissé dans le besoin au sein du peuple de Dieu, sauf dans les cas mentionnés par la Parole de Dieu, comme l'oisiveté ou la prodigalité. Il est dit que les enfants d'Israël doivent prêter aux pauvres et annuler leurs dettes l'année de la remise, « sauf quand il n'y aura point de pauvre au milieu de toi » (Dt 15.4, Darby). Une autre traduction possible est : « afin qu'il n'y ait au milieu de toi aucun pauvre » (Bible Martin) ; c'est-à-dire que vous devez pourvoir aux besoins des indigents de telle sorte qu'il n'y ait personne parmi vous qui soit dans le besoin. Cette traduction semble être la plus probable, car Dieu dit en Deutéronome 15.11 qu'il y aura toujours des pauvres dans le pays. Lorsqu'on donne très peu, ce n'est pas une manifestation de la charité, mais de l'esprit contraire :

J'ai donc estimé nécessaire d'encourager les frères à me devancer chez vous pour s'occuper de la largesse que vous avez promise, afin qu'elle soit prête comme une largesse et non comme un geste d'avarice. (2Co 9.5)

2. C'est le devoir du peuple visible de Dieu de pourvoir aux besoins des nécessiteux, librement et sans rechigner. Il n'est pas agréable à Dieu celui qui donne en rechignant intérieurement ou à contrecœur. « Donne-lui, dit Dieu, et que ton cœur ne soit pas mauvais [triste] quand tu lui donneras. » (Dt 15.10) Dieu regarde au cœur, et la main n'est pas acceptée si le cœur n'y est pas : « Que chacun donne comme il l'a résolu en son

cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie. » (2Co 9.7)

3. C'est un devoir auquel le peuple de Dieu est très strictement tenu. Ce n'est pas seulement une chose louable pour un homme d'être bon et généreux envers les pauvres, mais c'est un devoir impérieux, tout autant que celui de prier ou d'aller au culte. Négliger ce devoir entraîne une grande culpabilité.

## II. Nécessité du devoir de charité envers les pauvres

La Parole de Dieu insiste beaucoup sur ce devoir et en fait une obligation absolue. Quel autre commandement la Bible présente-t-elle en des termes aussi forts, contraignants et pressants que celui de donner aux pauvres ? On a la même loi présentée d'une manière positive en Lévitique 25.35 : « Si ton frère devient pauvre chez toi et que les ressources lui manquent, tu le soutiendras, même si c'est un immigré ou un résident temporaire, afin qu'il puisse vivre chez toi. » Et dans la conclusion du verset 38, Dieu renforce cette loi en disant : « Je suis le SEIGNEUR (YHWH), ton Dieu. »

Il est mentionné dans les Ecritures non seulement comme un devoir, mais comme un devoir particulièrement important. En fait, être charitable envers les indigents est généralement reconnu comme un devoir, mais pour beaucoup, ce n'est pas un devoir de grande importance. Il est pourtant mentionné dans les Ecritures comme un des devoirs les plus importants et les plus essentiels de la religion :

Il t'a fait connaître, ô humain, ce qui est bon ; et qu'est-ce que le SEIGNEUR réclame de toi, si ce n'est que tu agisses selon l'équité, que tu aimes la fidélité, et que tu marches modestement avec ton Dieu ? (Mi 6.8)

« Aimer la fidélité [ou la miséricorde] » figure ici parmi les trois grandes choses auxquelles se résume toute la religion. De

même, l'apôtre Jacques mentionne la miséricorde comme un des deux éléments qui constituent la religion pure et sans souillure : « La religion pure et sans souillure devant celui qui est Dieu et Père consiste à prendre soin des orphelins et des veuves dans leur détresse, et à se garder de toute tache du monde. » (Jc 1.27)

Le Christ nous dit aussi que c'est un des aspects les plus importants de la loi : « Vous laissez de côté ce qui est le plus important dans la loi : la justice, la compassion et la foi ; c'est cela qu'il fallait pratiquer, sans laisser de côté le reste. » (Mt 23.23) « Car je ne prends pas plaisir aux sacrifices, mais à la fidélité [ou la miséricorde]. » (Os 6.6 ; cité en Mt 9.13 et 12.7) Je connais peu de devoirs qui nous soient rappelés avec autant d'insistance, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, que ce devoir de charité envers les pauvres.

Le caractère raisonnable de ce devoir le rend indispensable. Non seulement Dieu en parle positivement et fréquemment, mais il est aussi très raisonnable en lui-même. C'est pourquoi Dieu y revient souvent.

1. Ce devoir est des plus raisonnables, compte tenu de l'état et de la nature de l'humanité. Il est raisonnable d'aimer son prochain comme soi-même, car les hommes sont faits à l'image de Dieu et, à ce titre, sont dignes de notre amour. En outre, nous sommes tous liés les uns aux autres par la nature. Nous avons tous la même nature, les mêmes facultés, les mêmes dispositions, le même désir de faire le bien, les mêmes besoins et la même aversion pour la misère. Nous sommes faits d'un seul sang pour vivre en société. Les hommes sont comme les membres du corps physique : personne ne peut subsister seul, sans l'aide des autres.

Cet état de l'humanité montre à quel point il est raisonnable et approprié que les hommes aiment leur prochain, et que nous ne regardions pas à ce qui nous est propre, mais que chacun s'intéresse plutôt aux autres (Ph 2.4). Un esprit égoïste

ne convient pas du tout à la nature et à l'état de l'humanité. Celui qui ne s'intéresse qu'à lui-même et ne se soucie pas de son prochain mérite d'être privé des avantages de la société humaine et d'être mis à l'écart parmi les bêtes sauvages pour tenter de subsister par lui-même. Un esprit mesquin convient mieux aux loups et autres bêtes de proie qu'aux êtres humains.

Aimer son prochain comme soi-même est le résumé des devoirs de l'être humain envers ses semblables et contribuer à leur bien-être est l'expression la plus naturelle de cet amour. Il est vain de prétendre aimer son prochain, alors qu'on a du mal à se séparer de quoi que ce soit pour lui venir en aide lorsqu'il est dans la détresse. Ceux qui n'aiment qu'en paroles et avec la langue, et non en actes, sont dépourvus d'amour véritable. Toute profession de foi qui n'est pas accompagnée d'actes de compassion est une vaine prétention. Refuser de donner aux indigents est déraisonnable, car nous faisons alors aux autres le contraire de ce que nous voudrions qu'ils nous fassent dans des circonstances semblables. Nous sommes très sensibles à nos propres calamités. Lorsque nous souffrons, nous n'hésitons pas à penser que notre état exige la compassion et le secours des autres, et nous sommes prompts à juger les autres sévèrement s'ils ne renoncent pas à eux-mêmes pour nous aider dans les moments difficiles.

2. Ce devoir est particulièrement raisonnable, compte tenu de la grâce qui nous a été faite en Jésus-Christ. Considérez tout ce que Dieu a fait pour nous, combien il nous a aimés, ce qu'il nous a donné, alors que nous étions si indignes et que nous ne pouvions rien ajouter à son bonheur. Considérez que l'argent, l'or et les couronnes terrestres n'étaient à ses yeux que des choses insignifiantes à nous donner, et qu'il nous a donc donné son propre Fils. Le Christ nous a aimés et a eu pitié de nous, alors que nous étions pauvres, et il s'est proposé de nous aider, et il a même versé de bon gré son propre sang pour nous. Il n'a pas hésité à renoncer à sa gloire pour nous,

pauvres pécheurs, afin de nous enrichir ; de nous revêtir de robes royales, alors que nous étions nus ; de nous régaler à sa propre table de mets succulents, alors que nous étions affamés ; de nous arracher au fumier, de nous établir parmi les princes, de nous donner en héritage le trône de sa gloire et les plus grandes richesses pour l'éternité. « Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ : lui qui était riche, il s'est fait pauvre à cause de vous, pour que, vous, par sa pauvreté, vous deveniez riches. » (2Co 8.9) Il serait étrange que ceux qui espèrent partager ces bienfaits rechignent à aider leur prochain dans le besoin ! Qu'ils soient attristés de se séparer d'une petite chose pour aider un compagnon de service dans la détresse, alors que le Christ n'a pas hésité à verser son propre sang pour eux !

Conviendrait-il que nous manquions de bonté, alors que nous sommes au bénéfice de la bonté de Dieu ? Que serions-nous devenus si le Christ avait été aussi économe de son sang que beaucoup de gens le sont de leur argent ou de leurs biens ? Ou s'il s'était trouvé une excuse pour éviter de mourir pour nous, comme les hommes le font souvent pour éviter de secourir leur prochain ? Si le Christ avait voulu opposer des objections à sa mort sur la croix, comme les gens objectent souvent à accomplir des actes de charité envers leur prochain, il n'aurait eu aucune difficulté à en trouver.

De plus, le Christ, par sa rédemption, nous a rapprochés les uns des autres, a fait de nous des enfants de Dieu, membres d'une même famille. Ayant Dieu pour Père commun, nous sommes tous frères ; ce qui est beaucoup plus que d'être frères dans une famille ordinaire. Il a fait de nous tous un seul corps. C'est pourquoi nous devons être unis, nous servir les uns les autres et porter les fardeaux les uns des autres, comme c'est le cas des membres d'un même corps physique. Si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui (1Co 12.26). Si un membre est malade ou blessé, les autres membres

du corps le soignent et l'aident. Il devrait en être ainsi dans le corps du Christ : « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ. » (Ga 6.2)

Appliquez ces choses à votre propre vie et demandez-vous si vous n'êtes pas coupables de négliger ce devoir en refusant la charité que Dieu exige de vous envers les nécessiteux ? On vous a souvent invités à vous examiner vous-mêmes pour voir si vous ne viviez pas d'une manière qui déplaît à Dieu. Peut-être ne vous est-il même pas venu à l'esprit que vous pouviez être coupables dans ce domaine. Mais de toute évidence une telle négligence entraîne une culpabilité de l'âme aux yeux de Dieu, comme le montre Deutéronome 15.9 : « Garde-toi de regarder d'un œil mauvais ton frère pauvre et de ne rien lui donner. Il invoquerait le SEIGNEUR contre toi, et ce serait un péché pour toi. » C'est un des péchés de Juda et de Jérusalem qui ont attiré sur eux de terribles jugements. Et c'est un des péchés de Sodome qui ont entraîné sa destruction :

Voici quelle a été la faute de Sodome, ta sœur : elle avait de l'orgueil, du pain à satiété, une insouciante tranquillité, elle et ses filles, et elle ne faisait rien pour redonner courage au pauvre et au déshérité. (Ez 16.49)

N'avons-nous pas raison de craindre que ce pays soit coupable dans ce domaine ? Nous nous vantons d'être un pays religieux, mais beaucoup d'autres pays ne nous surpassent-ils pas ? Les papistes ne nous surpassent-ils pas à cet égard ? Si je comprends bien l'essence de la religion chrétienne et les exigences de la Parole de Dieu, la pratique générale de la plupart des gens dans ce pays est très insuffisante. Nombreux sont ceux qui se disent très religieux, mais n'ont-ils pas besoin que l'apôtre Jacques leur apprenne ce qu'est la vraie religion ?

Que chacun s'examine lui-même pour savoir s'il n'est pas coupable en la matière. N'avez-vous pas refusé de donner quand vous avez vu votre frère dans le besoin ? N'avez-vous

pas refusé de vous priver un peu pour lui venir en aide ? Lorsque vous avez donné, ne l'avez-vous pas fait à contre cœur ? Et cela ne vous a-t-il pas été pénible intérieurement ? Vous avez considéré ce que vous avez donné comme perdu. Votre don a donc été, comme l'exprime l'apôtre, un geste d'avarice et non une largesse (2Co 9.5). Les occasions de donner ne vous ont-elles pas mis mal à l'aise ? N'avez-vous pas éprouvé de la réticence à donner ? N'avez-vous pas émis des objections et ne vous êtes-vous pas trouvé des excuses pour éviter de donner ? Une telle attitude attire souvent la malédiction de Dieu sur ceux qui s'en rendent coupables, comme nous allons le montrer maintenant plus en détail.

### **III. Exhortation au devoir de charité envers les pauvres**

Nous professons la foi chrétienne, nous prétendons être des disciples de Jésus et avoir l'Evangile pour règle. Nous avons la Bible dans nos maisons. Ne nous comportons donc pas dans ce domaine particulier comme si nous n'avions jamais vu la Bible, comme si nous ne connaissions pas le christianisme et ne savions pas de quel genre de religion il s'agit. Pourquoi prétendre être chrétiens si, en même temps, nous négligeons les règles chrétiennes les plus élémentaires ? Il y a plusieurs choses que je voudrais proposer ici à votre réflexion.

1. Considérez que ce que vous avez ne vous appartient pas, c'est-à-dire que vous n'avez qu'un droit subordonné. Vos biens vous sont seulement prêtés par Dieu afin que vous les fassiez fructifier selon ses instructions. Votre propre vie ne vous appartient pas : « Vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes, car vous avez été achetés à un prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps [et dans votre esprit qui appartiennent à Dieu]. » (1Co 6.19-20) Si vous ne vous appartenez pas à

vous-mêmes, alors vos possessions ne vous appartiennent pas non plus. Beaucoup d'entre vous avez conclu une alliance avec Dieu et vous êtes donnés à lui, avec tout ce que vous avez. Vous avez renoncé à tout droit sur vous-mêmes et sur tout ce que vous avez, et vous avez donné à Dieu le droit absolu. Et si vous êtes de vrais chrétiens, vous l'avez fait de tout votre cœur.

Votre argent et vos biens ne vous appartiennent pas. Ils ne vous sont confiés qu'en tant qu'intendants, afin d'être utilisés pour celui qui vous les a confiés : « Que chacun mette au service des autres le don qu'il a reçu de la grâce ; vous serez ainsi de bons intendants de la grâce si diverse de Dieu. » (1P 4.10) Un intendant ne peut utiliser autrement les biens de son maître qu'au profit de celui-ci et de sa famille, ou selon ses directives. Il ne peut les utiliser comme s'il en était le propriétaire. Il ne peut les utiliser que pour son maître. Il doit donner à chaque membre de la famille de son maître ce qui lui revient.

Mais si, au lieu de cela, il accapare les biens de son maître pour lui-même et en prive ceux de la maisonnée, de sorte qu'une partie de la famille manque de nourriture et de vêtements, il est alors coupable d'avoir volé son maître et détourné ses biens. Un maître de maison supporterait-il un tel intendant ? S'il le surprenait à agir de la sorte, ne lui enlèverait-il pas ses biens pour les confier à un autre intendant, qui donnerait à chaque membre de sa famille ce dont il a besoin ? N'oubliez pas que nous devrons tous rendre compte de notre intendance et de la façon dont nous avons disposé des biens que notre Maître a mis entre nos mains. Et si, lorsque notre Maître viendra nous demander des comptes, il s'avère que nous avons privé certains membres de sa famille de leur propre nourriture, alors que nous nous sommes constitué des réserves pour nous-mêmes, comme si nous étions les propriétaires des biens de notre Maître, comment en rendrons-nous compte ?

2. Dieu considère le bien que nous faisons à nos semblables dans le besoin comme si nous le lui faisions ; et ce que nous leur refusons comme si nous le lui refusions : « Celui qui fait grâce au pauvre prête au SEIGNEUR, qui lui rendra ce qui lui est dû. » (Pr 19.17) Dieu se plaît à veiller sur les nécessiteux. Dans son infinie miséricorde, il s'intéresse tellement à leur situation qu'il considère ce qui leur est donné par amour comme donné à lui-même. Et lorsque nous leur refusons ce que leur situation exige de nous, il considère que nous le privons de son droit.

Le Christ nous enseigne que nous devons considérer nos frères chrétiens dans cette situation comme lui-même, et ce que nous leur donnons ou refusons comme si nous nous comporions de la sorte envers lui. En Matthieu 25.40, le Christ dit aux justes qui sont à sa droite et ont pourvu aux besoins des nécessiteux : « dans la mesure où vous avez fait cela pour l'un de ces plus petits, l'un de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ». De la même manière il dit aux méchants qui n'ont pas fait preuve de compassion envers les pauvres : « dans la mesure où vous n'avez pas fait cela pour l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait » (v. 45). Or quelle meilleure raison d'accomplir ce devoir pourrait-on trouver que de savoir que Jésus-Christ considère que lorsque nous traitons notre prochain avec ou sans compassion, c'est lui que nous traitons ainsi.

Si le Christ lui-même était sur terre, s'il vivait parmi nous dans un corps fragile, comme il l'a fait autrefois, et s'il se trouvait dans le besoin, ne serions-nous pas désireux de lui venir en aide ? Nous chercherions-nous des excuses pour éviter de répondre à ses besoins ? Ne serions-nous pas désireux de le soutenir afin qu'il puisse échapper à une pauvreté accablante ? Et si nous agissions autrement, ne nous rendrions-nous pas grandement coupables ? Notre conduite ne risquerait-elle pas d'être fortement réprouvée par Dieu ? Le Christ avait besoin

de la charité des autres lorsqu'il vivait parmi nous dans un corps fragile. Parmi ceux qui étaient avec Jésus, il y avait « quelques femmes qui avaient été guéries d'esprits mauvais et de maladies : Marie, celle qu'on appelle Madeleine, de qui étaient sortis sept démons, Jeanne, femme de Chuza, intendant d'Hérode, Susanne, et beaucoup d'autres, qui utilisaient leurs biens pour le servir » (Lc 8,2-3). Il a encore besoin de notre charité pour les membres de son corps qui sont en difficulté.

3. Considérez qu'il est absolument nécessaire que nous nous acquitions des devoirs difficiles de la religion. Donner aux pauvres de la manière et dans la mesure prescrite par l'Evangile est un devoir difficile, parce que celui-ci est tout à fait contraire à la nature corrompue, à cette convoitise et à cet égoïsme qui sont présents dans le cœur de l'homme. L'homme est naturellement gouverné par l'amour de soi. Il est donc très difficile de l'amener à se confier en Dieu et à renoncer à son propre intérêt. Mais combien de fois le Christ nous a-t-il dit la nécessité d'accomplir les devoirs difficiles de la religion si nous voulons être ses disciples ; que nous devons tout vendre, porter notre croix quotidiennement, renoncer à nous-mêmes, à nos profits et intérêts mondains, et ainsi de suite. Ne laissez pas la difficulté de ce devoir vous en détourner, car votre conception de la vie chrétienne est plutôt erronée si vous vous attendez à aller au ciel sans accomplir de devoirs difficiles ; si vous vous attendez à autre chose qu'à un chemin étroit pour suivre Jésus.

4. L'Ecriture nous enseigne que ce devoir très particulier est nécessaire.

Premièrement, l'Ecriture nous enseigne que Dieu nous traitera comme nous traitons nos semblables, et que c'est la mesure dont nous nous servons qui servira de mesure pour nous. D'une part, elle affirme que si nous sommes d'un esprit miséricordieux, Dieu sera miséricordieux envers nous : « Heureux

ceux qui sont compatissants, car ils obtiendront compassion ! » (Mt 5.7) D'autre part, elle nous dit que si nous ne sommes pas miséricordieux, Dieu ne sera pas miséricordieux envers nous ; et que notre profession de foi ne nous permettra d'obtenir miséricorde que si nous sommes miséricordieux envers ceux qui sont dans le besoin.

Le jugement est sans compassion pour qui ne montre pas de compassion. La compassion triomphe du jugement. Mes frères, à quoi servirait-il que quelqu'un dise avoir de la foi, s'il n'a pas d'œuvres ? La foi pourrait-elle le sauver ? Si un frère ou une sœur n'avaient pas de quoi se vêtir et manquaient de la nourriture de chaque jour, et que l'un de vous leur dise : « Allez en paix, tenez-vous au chaud et mangez à votre faim ! » sans leur donner ce qui est nécessaire au corps, à quoi cela servirait-il ? (Jc 2.13-16)

*Deuxièmement*, cette qualité est souvent mentionnée dans l'Ecriture comme un élément essentiel du caractère d'un homme pieux : « Le juste fait grâce, et il donne. » (Ps 37.21) Et encore au verset 26 : « Sans cesse il fait grâce et il prête. » « Il est bon qu'un homme fasse grâce et qu'il prête. » (Ps 112.5) Et au verset 9 : « Il fait des largesses, il donne aux pauvres. » De même Proverbes 14.31 : « Qui opprime le faible outrage celui qui le fait ; qui fait grâce au pauvre le glorifie. » Et Proverbes 21.26 : « Le juste donne sans restriction. » « Juste » et « homme de bien » sont utilisés comme des synonymes : « Le juste périt, les hommes de bien sont rafles. » (Es 57.1, TOB)

Cette qualité est présentée dans le Nouveau Testament comme si essentielle que l'attitude contraire est considérée comme incompatible avec un amour sincère pour Dieu.

Mais si quelqu'un possède les ressources du monde, qu'ilvoie son frère dans le besoin et qu'il lui ferme son cœur, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? Mes enfants, n'aimons pas en parole, avec la langue, mais en œuvre et en vérité. A cela nous

saurons que nous sommes de la vérité, et nous apaiserons notre cœur devant lui. » (1Jn 3.17-19)

Ainsi, l'apôtre Paul, lorsqu'il écrit aux Corinthiens et leur propose de prendre part au ministère de solidarité en faveur des croyants pauvres de Jérusalem, il leur précise qu'il le fait pour éprouver leur sincérité : « Je dis cela pour éprouver la sincérité de votre amour. » (2Co 8.8)

*Troisièmement*, le Christ enseigne qu'au dernier jour les hommes seront jugés selon leurs œuvres dans ce domaine. C'est ce qu'il enseigne dans le récit le plus détaillé des délibérations de ce grand jour (voir Mt 25.31-46). De toute évidence, le Christ a décrit ces délibérations comme se concentrant sur la question de l'amour envers les nécessiteux afin que nous comprenions que celui-ci est nécessaire au salut.

5. Considérez quel puissant encouragement la Parole de Dieu vous donne lorsqu'elle dit qu'il y a tout à gagner à faire preuve de compassion et de générosité envers ceux qui sont dans le besoin. De même qu'il y a peu de devoirs sur lesquels la Parole de Dieu insiste autant, il y en a peu auxquels autant de récompenses soient promises. Cette vertu a les promesses de la vie présente et de la vie à venir. Si l'on en croit les Ecritures, lorsqu'un homme donne charitalement à son prochain dans le besoin, il en tire un plus grand profit que celui qui reçoit :

En tout, je vous l'ai montré, c'est en travaillant ainsi qu'il faut venir en aide aux faibles, en se rappelant les paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. (Ac 20.35)

Celui qui donne abondamment est plus heureux que celui qui reçoit abondamment : « Heureux celui qui prend pitié des affligés ! » (Pr 14.21)

De nombreuses personnes considèrent que ce qu'elles donnent est perdu, mais nous ne devrions pas considérer un don comme perdu, car il profite à ceux que nous devons aimer

comme nous-mêmes. Et il n'est pas non plus perdu pour nous, comme le montre le conseil donné par Salomon en Ecclésiaste 11.1 : « Jette ton pain à la surface des eaux, car avec le temps tu le retrouveras. » Jeter son pain à la surface des eaux signifie le donner aux pauvres, comme l'indique le verset suivant : « Donne une part à sept, et même à huit. » Les eaux représentent parfois les peuples ou les multitudes.

Beaucoup trouveraient étrange qu'on leur conseille de jeter leur pain à la surface des eaux ! Quelle méthode plus efficace pour perdre notre pain que d'aller le jeter dans l'eau ? Mais le sage nous dit : « Non, il n'est pas perdu ; tu le retrouveras avec le temps. Il n'a pas coulé, mais confie-le à la providence. Confie-le aux vents et aux vagues. Il reviendra vers toi et tu le retrouveras avec le temps. Même si c'est après de nombreux jours, tu finiras par le retrouver au moment où tu en auras le plus besoin. » Celui qui donne aux pauvres prête au Seigneur. Et Dieu n'est pas de ceux qui ne remboursent pas ce qui leur est prêté. Si tu prêtes quelque chose à Dieu, c'est entre de bonnes mains : « Celui qui fait grâce au pauvre prête au SEIGNEUR, qui lui rendra ce qui lui est dû. » (Pr 19.17) Dieu ne se contentera pas de te rembourser, mais il te versera aussi des intérêts importants : « Donnez, et l'on vous donnera ; on versera dans la grande poche de votre vêtement une bonne mesure, serrée et débordante. » (Lc 6.38)

Les gens ne considèrent pas comme perdu ce qu'ils donnent en location ; or ce qui est donné généreusement est prêté au Seigneur, et il remboursera avec des intérêts importants : « Le libéral prend des conseils de libéralité, et se lève pour user de libéralité. » (Es 32.8, Bible Martin) Ici je voudrais observer en particulier :

Premièrement, que si vous donnez avec un esprit de charité véritable, vous serez récompensés bien au-delà de ce que vous donnez, par des richesses éternelles dans le ciel : « Quiconque donnera à boire ne serait-ce qu'une coupe d'eau fraîche à l'un

de ces petits en sa qualité de disciple, amen, je vous le dis, il ne perdra jamais sa récompense. » (Mt 10.42)

Donner à ses frères dans le besoin revient dans l'Ecriture à s'amasser un trésor dans le ciel, dans des bourses qui ne s'usent pas :

Vendez vos biens et donnez-les par des actes de compassion. Faites-vous des bourses qui ne s'usent pas, un trésor inépuisable dans les cieux, là où aucun voleur n'approche et où aucune mite ne ronge. (Lc 12.33)

Les hommes, lorsqu'ils ont mis leur argent dans un coffre, ne considèrent pas qu'ils l'ont jeté, mais, au contraire, qu'il est en sécurité. Un trésor est beaucoup moins susceptible de se perdre lorsqu'il est conservé dans le ciel. Ce qui y est déposé est beaucoup plus en sécurité que ce qui est déposé dans un coffre ou une armoire.

Un trésor amassé sur la terre est susceptible d'être volé ou perdu. Mais au ciel aucun voleur n'approche et aucune mite ne ronge. Le trésor est confié à la garde de Dieu, qui le mettra en sécurité pour vous. Et quand vous mourrez, vous le recevrez avec des intérêts infinis. Au lieu du peu que vous avez donné ici-bas, vous recevrez des richesses célestes, grâce auxquelles vous pourrez vivre dans la plénitude, l'honneur et le bonheur, pour toute l'éternité, et vous ne manquerez de rien. Après avoir nourri avec une partie de votre pain ceux qui ne sont pas en état de vous récompenser, vous serez récompensés à la résurrection, et vous mangerez du pain dans le royaume de Dieu.

Lorsque tu donnes un banquet, invite des pauvres, des estropiés, des infirmes, des aveugles. Heureux seras-tu, parce qu'ils n'ont pas de quoi te payer de retour ! En effet, tu seras payé de retour à la résurrection des justes. Après avoir entendu cela, un de ceux qui étaient à table lui dit : « Heureux celui qui mangera dans le royaume de Dieu ! » (Lc 14.13-15)

*Deuxièmement*, si vous donnez généreusement à ceux qui sont dans le besoin, vous en tirerez un grand profit temporel. Ceux qui manifestent une charité bienveillante en tireront profit ici et dans l'au-delà ; et ceux qui font preuve de générosité et de libéralité sont l'objet de nombreuses promesses temporales. Nous apprenons par la Parole de Dieu qu'ils prospéreront dans leurs entreprises. Généralement, ils ne sont pas perdants, mais une telle bénédiction repose sur leurs activités qu'ils sont doublement récompensés pour cela : « Tel, qui fait des largesses, devient plus riche ; tel, qui épargne à l'excès, ne fait que s'appauvrir. Celui qui répand la bénédiction est dans l'abondance ; celui qui abreuve est lui-même abreuvé. » (Pr 11.24-25) Et Proverbes 28.27 : « Pour celui qui donne au pauvre, pas de privation. »

*Troisièmement*, lorsqu'on donne aux nécessiteux, c'est comme si l'on semait des graines en vue d'une récolte. Quand les hommes répandent leur semence, celle-ci semble perdue. Pourtant, ils ne la considèrent pas comme perdue, car ils espèrent qu'une abondante récolte en résultera. Et s'ils ne sont pas certains d'obtenir une récolte, ils sont pourtant prêts à en prendre le risque ; car c'est la manière ordinaire d'obtenir une récolte. Il en est de même quand on donne aux pauvres. Bien que les promesses de profit terrestre ne soient pas absolues, c'est la conséquence ordinaire d'une attitude généreuse, comme une abondante récolte l'est du fait de semer. C'est pourquoi donner aux pauvres est comparé à des semaines : « Dès le matin sème ta semence, le soir ne repose pas ta main ; car tu ne sais pas ce qui réussira, ceci ou cela, ou si l'un comme l'autre sont également bons. » (Ec 11.6) Reposer sa main signifie ne pas donner aux pauvres (voir v. 1 et 2). Cela laisse entendre que donner aux pauvres est un moyen aussi probable de prospérer et d'obtenir un gain que de semer des graines dans un champ.

Le cultivateur ne considère pas sa semence comme perdue, mais il est heureux d'avoir la possibilité de la semer. Il ne se plaint pas d'avoir une terre à ensemencer, mais il s'en réjouit. De la même manière, nous ne devrions pas être affligés que des gens aient besoin de notre charité. Car c'est tout autant une occasion d'obtenir un gain que si nous avions un champ à ensemencer.

*Quatrièmement*, certains pourraient penser qu'il s'agit là d'une étrange doctrine : et il est à craindre que peu de gens y souscrivent au point de donner aux pauvres avec autant de joie que s'ils ensemencent leur champ. Cependant, c'est l'enseignement même de la Parole de Dieu :

Celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème largement moissonnera largement. Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu a le pouvoir de vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, disposant toujours, à tous égards, de tout le nécessaire, vous ayez encore en abondance pour toute œuvre bonne. (2Co 9.6-8)

*Cinquièmement*, il est facile pour Dieu de rendre aux hommes ce qu'ils donnent par charité. Ils sont peu nombreux ceux qui sont conscients que leur prospérité ou leur malheur dans ce qu'ils entreprennent dépendent de la providence. Il y a mille façons dont Dieu, par sa providence, peut ajouter ou enlever à leurs biens extérieurs beaucoup plus que ce qu'ils sont normalement appelés à donner à leur prochain. Comme il est facile pour Dieu de réduire ce qu'ils possèdent par la maladie, la sécheresse, le gel, la moisissure ou la vermine, par des accidents tragiques, par des complications ou des déceptions dans leurs affaires ! Et comme il est facile pour Dieu d'accroître leurs biens, par des saisons favorables ou par la santé et la force ; en leur donnant l'occasion de faire de bonnes affaires ; en les conduisant dans sa providence, afin qu'ils réalisent leurs projets ; et par d'innombrables autres

moyens qui pourraient être mentionnés ! Combien de fois est-il arrivé qu'une seule intervention de la providence dans les affaires d'un homme ajoute ou enlève à son patrimoine plus qu'il n'aurait besoin de donner aux pauvres en une année entière.

Dieu déclare que c'est la manière d'obtenir sa bénédiction sur nos activités : « Donne-lui, et que ton cœur ne soit pas mauvais quand tu lui donneras : à cause de cela, le SEIGNEUR, ton Dieu, te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises. » (Dt 15.10) Et Proverbes 22.9 : « L'homme dont le regard est bon est béni, parce qu'il donne de son pain au pauvre. » Cela montre combien peu les gens comprennent les choses de la religion, quoi qu'ils prétendent ; combien peu ils comprennent que l'Ecriture est la Parole de Dieu, ou si elle l'est, qu'elle dit la vérité ; que malgré toutes les promesses faites dans l'Ecriture à ceux qui donnent aux pauvres, ils sont tellement négligents dans ce domaine et ont tellement peur de confier à Dieu un peu de leurs biens. L'observation peut confirmer ce que la Parole de Dieu enseigne sur ce point : Dieu, dans sa providence, sourit généralement aux hommes qui ont un esprit libéral, charitable et généreux, et les fait prospérer.

*Sixièmement*, Dieu a menacé de couvrir de malédictions ceux qui manquent d'amour envers les pauvres : « Pour celui qui donne au pauvre, pas de privation ; pour celui qui ferme les yeux, beaucoup de malédictions. » (Pr 28.27) Il est dit : « celui qui ferme les yeux », parce que c'est ce que font les personnes égoïstes. Elles détournent leurs yeux des besoins de leur prochain. Une personne charitable, dont le cœur est disposé à la générosité et à la libéralité, sera prompte à discerner les besoins des autres. Elle n'aura aucune difficulté à découvrir qui est dans le besoin et comment lui venir en aide.

En revanche, ceux qui sont d'un esprit mesquin et rechignent à donner quoi que ce soit manquent toujours d'occasions de faire preuve de charité. De tels hommes se donnent pour excuse qu'ils ne trouvent personne à qui donner. Ils ferment les yeux et ne voient pas les besoins de leur prochain. Si un homme dans la détresse se présente devant eux, ils ne se rendent pas compte de la gravité de sa situation. Ils sont lents à comprendre qu'il s'agit d'une situation nécessitant leur charité. Ils ferment les yeux, et il n'est pas facile de leur faire comprendre les besoins et les difficultés de leur prochain, ou du moins de les convaincre que ses besoins sont tels qu'ils devraient les prendre au sérieux.

D'autres hommes, qui sont d'un esprit généreux, prennent facilement conscience des besoins de leur prochain, mais les hommes égoïstes sont incapables de les voir et de voir leurs obligations à cet égard. Ils sont ainsi parce qu'ils ferment les yeux, comme dit le sage. Les gens verront facilement, s'ils veulent voir. Mais s'ils ne le veulent pas, ils fermeront les yeux.

Dieu dit que celui qui ferme les yeux sera couvert de malédictions. Une telle personne s'expose à être maudite dans son âme et son corps, dans ses affaires spirituelles et temporelles. Nous avons déjà montré que Dieu promet de bénir ceux qui sont charitables envers les pauvres. Les promesses de bénédiction sont si nombreuses que nous pouvons considérer que la libéralité est le meilleur moyen d'être bénis dans nos activités extérieures, tout comme le fait de semer des graines dans un champ est le meilleur moyen d'augmenter ses ressources. Etre fermé et égoïste est le meilleur moyen d'attirer une malédiction, tout comme être charitable est le meilleur moyen d'obtenir une bénédiction. Epargner plus qu'il ne faut appauvrit autant que faire des largesses enrichit (Pr 11.24). Par conséquent, si vous épargnez plus qu'il n'est nécessaire, vous agissez à l'encontre de vos propres intérêts. Ce que vous cherchez en refusant d'aider

votre prochain, c'est votre propre intérêt temporel. Mais si vous croyez que les Ecritures sont la Parole de Dieu, vous devez admettre que vous ne pouvez prendre un chemin plus direct pour perdre et être maudit dans vos entreprises temporelles qu'en privant votre prochain indigent de votre soutien.

*Septièmement*, considérez que vous ne savez pas quelles circonstances désastreuses et pénibles vous ou vos enfants pourriez rencontrer. Peut-être votre cœur est-il en paix, comme si vous étiez à l'abri de telles circonstances. Il n'y a pour l'instant aucune menace à l'horizon ; et vous espérez pouvoir subvenir aux besoins de vos enfants. Mais vous ne mesurez pas à quel point le monde dans lequel vous vivez est changeant, instable et incertain, et le nombre de fois où les hommes ont été réduits de la plus grande prospérité à la plus grande adversité, et où les enfants de familles aisées ont été réduits à une misère extrême.

Le conseil que nous donne le sage confirme cela : « Jette ton pain à la surface des eaux, car avec le temps tu le retrouveras ; donne une part à sept, et même à huit, car tu ne sais pas quel malheur peut arriver sur la terre. » (Ec 11.1-2) Vous ne savez pas quelles circonstances désastreuses pourraient se produire dans ce monde changeant et incertain. Vous ne savez pas quelles circonstances vous ou vos enfants pourriez connaître dans le cadre de la providence. Car la providence gouverne toutes choses. Peut-être vous appuyez-vous sur votre propre sagesse pour assurer votre prospérité. Mais vous ne pouvez pas modifier ce que Dieu détermine et ordonne dans sa providence, comme indiqué en Ecclésiaste 11.3 : « Quand les nuages sont remplis de pluie, ils la déversent sur la terre ; si un arbre tombe, vers le sud ou vers le nord, c'est au lieu où l'arbre est tombé qu'il restera » (v. 3) ; c'est-à-dire que vous ne pouvez pas modifier les résolutions de la providence. Vous aurez beau vous appuyer sur votre propre

sagesse pour assurer votre prospérité future, si Dieu a ordonné l'adversité, vous ne pourrez pas l'éviter. Comme les nuages, lorsqu'ils sont remplis de pluie, la déversent sur la terre, ainsi ce que la providence a décidé s'accomplira à coup sûr. Et de même que la providence fait tomber l'arbre vers le sud ou vers le nord, et que c'est là qu'il restera, vous ne pouvez empêcher la prospérité ou l'adversité, quoi que vous fassiez. C'est pourquoi le sage observe en Ecclésiaste 7.13 : « Regarde l'œuvre de Dieu : qui pourra redresser ce qu'il a courbé ? »

Le fait que vous ne sachiez pas quelle calamité et quelle nécessité pourraient vous atteindre, vous ou vos enfants, est un puissant encouragement à accomplir ce devoir.

1. Cela peut vous pousser à réfléchir à la manière dont vous réagiriez si cela se produisait. S'il devait arriver que vous ou certains de vos enfants traversiez des circonstances analogues à celles de votre prochain, n'en seriez-vous pas bouleversés ? Peut-être estimatez-vous que votre prochain pauvre pourra toujours se débrouiller, que, s'il est un peu éprouvé, il n'en mourra pas. Et vous avez tendance à prendre ses difficultés à la légère. Mais si la providence faisait en sorte que vous ou vos enfants rencontriez les mêmes difficultés, les prendriez-vous à la légère ? Ne parleriez-vous pas d'une autre manière ? Ne penseriez-vous pas que votre cas nécessite la bonté de votre prochain ? Ne penseriez-vous pas qu'il devrait être prêt à vous aider ? Et ne le prendriez-vous pas mal si vous constatiez qu'il prend vos difficultés à la légère ?

Si l'un de vos enfants devait être réduit à la pauvreté par quelque calamité, comment votre cœur réagirait-il ? Si vous appreniez que certaines personnes ont eu pitié de votre enfant et qu'elles se sont montrées très généreuses à son égard, n'estimeriez-vous pas qu'elles ont bien fait ? Considériez-vous comme de la folie d'avoir donné autant ?

2. Si jamais un tel malheur devait se produire, faire preuve de compassion envers les autres est la meilleure manière de s'y

préparer. Si vous deviez vous retrouver vous-mêmes dans la calamité et la nécessité, alors vous constateriez que ce que vous avez donné par charité aux autres est à votre disposition. Jette ton pain à la surface des eaux, et tu le retrouveras avec le temps, dit le sage. Mais quand le retrouverons-nous ? Il nous dit au verset suivant : « Donne une part à sept, et même à huit, car tu ne sais pas quel malheur peut arriver sur la terre. » C'est alors que vous le retrouverez, quand le jour du malheur viendra. Vous retrouverez le pain que vous avez jeté à la surface des eaux au moment où vous en aurez le plus besoin. Dieu le gardera pour vous. Quand vous manquerez de pain, Dieu vous apportera le pain que vous avez jeté autrefois à la surface des eaux, afin que vous ne souffriez pas de la faim. Celui qui donne aux pauvres ne manquera de rien.

Donner aux nécessiteux, c'est comme faire des provisions pour l'hiver ou pour un temps difficile. C'est la meilleure façon de vous y préparer. Les enfants en temps de besoin trouvent très souvent le pain que leur père avait jeté à la surface des eaux : « J'ai été jeune, j'ai vieilli ; et je n'ai pas vu le juste abandonné, ni sa descendance mendiant son pain. » (Ps 37.25) Pourquoi ? Quelle en est la raison ? Elle nous est révélée au verset suivant : « Sans cesse il fait grâce et il prête ; et sa descendance est en bénédiction. »

Que le moment vienne ou non où nous ou nos enfants nous manquerons cruellement de pain, il ne fait aucun doute que nous connaîtrons des temps difficiles, où nous aurons grand besoin de la pitié et de l'aide de Dieu, ainsi que de celles de nos semblables. Or Dieu a promis qu'en ces temps-là, celui qui s'est montré charitable trouvera de l'aide.

Heureux celui qui a des égards pour le faible ! Au jour du malheur le SEIGNEUR le délivre ; le SEIGNEUR le garde et le fait vivre ; il est déclaré heureux sur la terre ; tu ne le livreras pas au désir de ses ennemis. Le SEIGNEUR le soutient sur son lit de douleur ; tu changes son lit pendant sa maladie. (Ps 41.2-4)

Dieu n'oubliera pas ceux qui ont été miséricordieux et libéraux envers les autres dans leur détresse, mais il fera en sorte qu'ils soient secourus quand ils seront dans la détresse. Et leurs enfants en récolteront le fruit au jour du malheur.

3. Dieu avertit les personnes qui manquent de charité qu'elles ne recevront aucune aide quand elles seront dans la détresse : « Celui qui ferme son oreille aux cris du pauvre crierà lui-même et n'aura pas de réponse. » (Pr 21.13)

#### **IV. Réponses aux objections parfois avancées contre l'exercice de la charité**

Je réponds maintenant à certaines objections qui sont parfois formulées à l'encontre de ce devoir.

##### *Première objection*

« Ma nature est corrompue. Si je donnais aux pauvres, je ne le ferais pas avec un cœur droit et n'obtiendrais donc aucune bénédiction. »

##### *Réponse*

*Premièrement*, nous avons déjà montré qu'une bénédiction temporelle est promise à la bonté et à la libéralité. C'est la voie de la prospérité. L'Ecriture fait de nombreuses promesses de bénédictions temporelles aux vertus morales, comme le zèle dans nos affaires, la droiture dans nos transactions, la fidélité, la sobriété. Il y a donc de nombreuses bénédictions promises à la générosité et à la libéralité.

*Deuxièmement*, vous pourriez avancer la même objection contre tout autre devoir religieux. Vous pourriez également objecter au respect du sabbat, à la prière, au culte public ou à

toute autre activité religieuse. Parce que vous êtes toujours pécheurs, vous n'accomplissez aucun de ces devoirs avec un cœur droit. Si vous dites que vous accomplissez ces devoirs parce que Dieu les exige de vous, et que vous pécheriez gravement si vous les négligez, que vous accroîtriez votre culpabilité et vous exposeriez à une plus grande condamnation et punition, alors on peut en dire autant du fait de négliger ce devoir : c'est une offense tout aussi grave envers Dieu.

Si vous dites que vous lisez les Ecritures, que vous priez et que vous assistez au culte public, parce que c'est la bonne manière pour vous de chercher le salut, alors la compassion envers les pauvres l'est tout autant. La bonne manière pour nous de rechercher la faveur de Dieu et la vie éternelle est d'accomplir tous nos devoirs. Or celui consistant à donner aux pauvres est tout aussi nécessaire que la lecture des Ecritures, la prière ou tout autre devoir. Faire preuve de miséricorde envers les pauvres fait autant partie de la bonne manière de chercher le salut que n'importe quel autre devoir, quel qu'il soit. C'est de cette manière que Daniel a recommandé à Nabuchodonosor de chercher la miséricorde en Daniel 4.27 : « Aussi, ô roi, puisse mon conseil te plaire ! Mets un terme à tes péchés par la justice et à tes fautes par la compassion envers les pauvres, et ta tranquillité se prolongera. »

### *Deuxième objection*

« Si je me montre généreux, j'en tirerai sûrement vanité ; cela me fera donc plus de mal que de bien. »

### *Réponse*

Premièrement, la même réponse peut être apportée à cette objection qu'à la première, c'est-à-dire que vous pourriez avancer la même objection contre tout autre devoir moral ou

religieux. Si c'est une objection valable contre les actes de charité, alors c'est une objection valable contre la prière. Car rien n'est plus courant que de tirer vanité de ses prières. C'est également une objection valable contre le fait de respecter le sabbat, d'assister à un culte public ou de lire la Bible. Car vous risquez de tirer vanité de toutes ces choses. Si l'objection est valable contre les actes de charité, alors elle l'est tout autant contre les actes de justice. Et vous pouvez négliger de dire la vérité, de payer vos dettes, d'être honnêtes, car vous risquez de vous enorgueillir de tout cela. Si donc votre objection est valable, vous pouvez rejeter toute religion, vivre comme des païens ou des athées, et être des voleurs, des brigands, des fornicateurs, des adultères, des meurtriers, et commettre tous les péchés possibles et imaginables, de peur que vous ne vous enorgueillissiez de votre conduite si vous agissiez autrement.

*Deuxièmement*, votre objection implique qu'il n'est pas bon pour vous de faire ce que Dieu vous ordonne et vous conseille de faire. On trouve dans l'Ecriture de nombreux commandements relatifs à la compassion envers les pauvres. La Bible en est pleine ; et vous n'êtes pas exemptés de ces commandements. Dieu ne considère personne comme une exception du fait qu'il serait particulièrement en danger de tirer vanité de ce qu'il fait. Et Dieu recommande souvent aux hommes d'accomplir ce devoir. Allez-vous prétendre que Dieu ne vous a pas fait la meilleure recommandation ? Il vous a conseillé de le faire, mais vous pensez que ce n'est pas le mieux pour vous, que cela vous ferait plus de mal que de bien si vous le faisiez. Vous pensez qu'il y a des conseils meilleurs que ceux de Dieu, et que vous avez tout intérêt à aller à l'encontre des commandements de Dieu.

### *Troisième objection*

« Par le passé, j'ai donné aux pauvres, sans pour autant que ma situation s'améliore. J'ai entendu des pasteurs prêcher que

donner aux pauvres était la voie de la prospérité, mais je ne suis pas plus prospère qu'avant. J'ai connu bien des malheurs et des déceptions dans mes affaires. » Et il se peut que certains disent : « Peu après avoir donné aux pauvres, en espérant être bénî pour cela, j'ai subi de grandes pertes et les choses se sont mal passées pour moi ; par conséquent, je ne trouve pas que l'idée souvent prêchée selon laquelle la charité conduirait à la bénédiction et à la prospérité soit conforme à mon expérience. »

### Réponse

A cette objection je répondrai plusieurs choses :

Premièrement, peut-être avez-vous cherché l'accomplissement de la promesse trop tôt, avant d'avoir rempli les conditions. Plus particulièrement, peut-être avez-vous donné aux pauvres avec une telle réticence que votre geste a révélé un esprit mesquin et avare plutôt qu'un esprit généreux et libéral. Les promesses ne sont pas faites à tout homme qui donne aux pauvres, quelle que soit sa manière de donner. Si c'est ainsi que vous les avez comprises, vous les avez mal comprises. Les promesses sont faites à la *compassion* et à la *libéralité*, mais un homme peut donner avec une telle réticence que ce qu'il donne peut être qualifié de geste d'avarice (2Co 9.5). Peut-être son geste est-il davantage une manifestation de sa convoitise que de sa générosité, or aucune promesse n'est faite à un tel homme.

Peut-être n'avez-vous pas donné librement, mais par nécessité. Vous l'avez fait à contre cœur ; votre cœur était triste quand vous avez donné. Et si vous avez donné une fois ou deux de bon cœur, cela ne signifie pas que vous remplissiez les conditions. Peut-être avez-vous manqué de compassion envers votre prochain d'une manière générale. Peut-être estimez-vous qu'après avoir donné une fois ou deux quelques pièces aux pauvres, vous êtes en droit d'être bénis dans toutes

vos entreprises, bien que de manière générale vous ayez négligé votre devoir de charité. Vous émettez des objections à partir de votre expérience avant d'avoir réellement éprouvé la promesse. Donner une, deux ou trois fois n'est pas suffisant, même si vous donnez beaucoup. Vous serez en mesure d'éprouver la promesse si vous devenez une personne généreuse et qu'on peut vraiment dire de vous que vous pratiquez la générosité. Que celui qui est vraiment généreux et qui l'a été tout au long de sa vie dise ce qu'il a observé dans son expérience.

*Deuxièmement*, si vous vous êtes montrés généreux envers les pauvres et avez depuis subi des calamités, qui sait combien de calamités et de pertes plus grandes vous auriez pu subir si vous vous étiez comportés autrement ? Vous dites que vous avez rencontré des difficultés, des déceptions et des contrariétés. Si vous vous attendiez à ne rencontrer aucune difficulté dans le monde, en raison de votre générosité, vous aviez tort. Bien que Dieu ait fait de nombreuses et merveilleuses promesses aux personnes généreuses, il n'a promis nulle part qu'elles ne rencontreraient aucune difficulté dans ce monde. Tout le monde en rencontrera. « L'homme est né pour la peine » (Jb 5.7), et il doit s'attendre à souffrir ici-bas. Mais qui sait quelle plus grande peine vous auriez rencontrée si vous aviez fermé votre cœur aux pauvres ? Qui sait quelles plus grandes pertes vous auriez subies, quelles plus grandes difficultés et vexations vous auriez rencontrées ? Personne n'a-t-il jamais rencontré de plus grandes déceptions que vous dans ses affaires extérieures ?

*Troisièmement*, qui sait quelles bénédictions Dieu tient encore en réserve pour vous si vous continuez à faire le bien ? Bien que Dieu ait promis de grandes bénédictions à ceux qui font preuve de libéralité envers les pauvres, il n'a pas fixé d'échéance pour les accorder. Si vous n'avez encore vu aucun fruit manifeste de votre bonté envers les pauvres, il se pourrait

que vous en voyiez le fruit de façon surprenante au moment où vous en aurez le plus besoin. Vous avez jeté votre pain à la surface des eaux, vous l'avez cherché du regard et vous vous attendiez à le retrouver aussitôt. Et parfois il en est ainsi. Mais cela ne nous est pas promis. Ce qui nous est promis, c'est que nous le retrouverons « avec le temps » (litt. « après bien des jours »). Dieu connaît mieux que vous le meilleur moment ; vous devriez donc attendre le moment qu'il a choisi. Si vous continuez à faire le bien, il se pourrait que Dieu vous envoie sa bénédiction quand vous en aurez le plus besoin.

Il se pourrait que l'hiver arrive, un temps difficile. Dieu garde votre pain pour ce temps-là. Et il vous donnera « une bonne mesure, serrée, secouée et débordante » (Lc 6.38). Nous devons faire confiance à la Parole de Dieu concernant l'obtention de la récompense promise, quel qu'en soit le moment. Les paroles du sage confirment notre propos : « Qui observe le vent ne sème pas ; qui regarde les nuages ne moissonne pas. » (Ec 11.4) Dans le contexte, le sage parle de la charité envers les pauvres et la compare au fait de semer. Il nous conseille de faire confiance à la providence dans le premier domaine comme nous lui faisons confiance dans le second. Celui qui observe le vent et les nuages afin de calculer le meilleur moment pour semer et ne fait pas confiance à la providence n'est pas près de semer ni d'obtenir une récolte. De même celui qui ne fait pas confiance à la providence concernant la récompense de sa charité envers les pauvres ne verra probablement pas la bénédiction. Les paroles que nous avons citées sont suivies d'un conseil : « Dès le matin sème ta semence, le soir ne repose pas ta main ; car tu ne sais pas ce qui réussira, ceci ou cela, ou si l'un comme l'autre sont également bons. » (V. 6) Par conséquent : « Ne nous lassons pas de faire ce qui est bien, car nous moissonnerons en temps voulu, si nous ne nous relâchons pas. » (Ga 6.9) Vous estimatez que vous n'avez pas encore moissonné. Que ce soit le cas ou

pas, continuez à donner et à faire le bien, car si vous agissez ainsi, vous moissonnerez en temps voulu. Dieu seul connaît le temps convenable, le meilleur moment pour moissonner.

#### *Quatrième objection*

Certains pourraient objecter à leur devoir de charité envers certaines personnes qu'ils ne sont pas tenus de leur venir en aide, car bien qu'elles soient dans le besoin, elles ne sont pas dans une situation extrême. Il est vrai qu'elles rencontrent des difficultés, mais pas au point de pouvoir en mourir.

#### *Réponse*

Cela ne répond pas aux règles de la charité chrétienne de ne secourir que ceux qui sont dans une situation extrême, comme il est facile de le montrer. Je me contenterai pour le moment de deux arguments :

Premièrement, il nous est commandé de nous aimer et de nous traiter les uns les autres comme des frères : « Soyez sensibles aux autres, pleins d'affection fraternelle, d'une tendre bienveillance. » (1P 3.8) Des frères s'entraident-ils et se portent-ils secours les uns aux autres seulement lorsqu'ils sont dans une situation extrême ? N'ont-ils pas de l'affection les uns pour les autres et n'ont-ils pas compassion les uns des autres dans les difficultés, même si celles-ci ne sont pas extrêmes ?

La règle de l'Evangile est que, lorsque nous voyons notre frère en difficulté, nous devrions être prêts à porter son fardeau avec lui : « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ. » (Ga 6.2) De même il nous est commandé de nous mettre au service les uns des autres par amour (Ga 5.13), d'avoir compassion de notre prochain, lorsque nous le voyons en difficulté : « Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent ; pleurez avec ceux qui pleurent. » (Rm

12.15) Quand notre prochain est en difficulté, il est affligé ; et nous devrions l'aimer au point d'être affligés avec lui. Et si nous devrions être affligés avec lui, alors nous devrions être prêts à lui porter secours. Car si nous sommes affligés avec lui, en lui portant secours, nous nous aidons nous-mêmes. Sa consolation est notre propre consolation, de même que son affliction est notre propre affliction. Le christianisme nous enseigne à être affligés avec notre prochain dans son affliction. Et la nature nous enseigne à nous aider nous-mêmes quand nous sommes affligés.

Nous devrions nous comporter les uns envers les autres comme des frères et des compagnons de voyage. Car nous sommes des pèlerins et des étrangers sur la terre, et nous sommes en voyage. Si des frères voyagent ensemble et que l'un d'eux rencontre des difficultés en chemin, les autres ne doivent-ils pas l'aider, non seulement dans les situations extrêmes, mais dans toute situation nécessitant leur intervention ? Ses compagnons de voyage doivent pourvoir à ses besoins et ne pas craindre de se montrer trop généreux, car il s'agit de parvenir ensemble au bout du voyage.

Deuxièmement, l'idée selon laquelle nous devrions secourir notre prochain seulement lorsqu'il est dans une situation extrême n'est pas en accord avec la règle d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Cette règle implique que notre amour envers notre prochain devrait s'exprimer de la même manière que notre amour envers nous-mêmes. Nous sommes très sensibles à nos propres difficultés. Nous devrions aussi être sensibles à celles des autres. Parce que nous nous aimons nous-mêmes, quand nous sommes en difficulté et subissons des épreuves, nous nous efforçons de trouver de l'aide. De la même manière, nous devrions nous efforcer d'aider notre prochain lorsqu'il est en difficulté. Nous avons l'habitude de nous inquiéter fortement de nos propres difficultés, même si nous ne sommes pas réduits à la dernière extrémité, et nous

nous donnons beaucoup de mal pour y échapper. Si donc nous aimons notre prochain comme nous-mêmes, nous devrions de la même manière faire tout notre possible pour le soulager, même si ses difficultés ne sont pas extrêmes.

### *Cinquième objection*

Certains pourraient objecter à leur devoir de charité envers une personne particulièrement mauvaise. Elle ne mérite pas que les gens soient gentils avec elle. Elle a mauvais caractère, un esprit ingrat, et ne mérite pas qu'ils l'aident, parce qu'elle les a maltraités, leur a fait du tort et continue à avoir une mauvaise attitude à leur égard.

### *Réponse*

Nous sommes tenus de secourir les personnes dans le besoin malgré leur mauvais caractère, en raison des règles générales et particulières de la Parole de Dieu.

Premièrement, nous sommes tenus de le faire en raison des règles générales de l'Ecriture. J'en mentionnerai deux.

1. Celle de l'amour du prochain. Même si un homme est désagréable et hostile envers nous, il n'en est pas moins notre prochain, comme le Christ lui-même l'enseigne dans son dialogue avec le spécialiste de la loi (Luc 10.25ss) Celui-ci lui demande : « Maître, que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ? » Jésus lui dit : « Qu'est-il écrit dans la Loi ? Comment lis-tu ? » Il répond : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ton intelligence, et ton prochain, comme toi-même. » Jésus lui dit que s'il fait cela, il vivra, mais alors le spécialiste de la loi lui demande : « Et qui est mon prochain ? » (V. 29) Car c'était une doctrine très répandue chez les pharisiens qu'aucun homme n'était leur prochain, en dehors de leurs amis et des

membres de leur propre peuple et de leur propre religion. Jésus répond par une parabole, l'histoire d'un homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho et est tombé aux mains de bandits. Ceux-ci l'ont dépouillé, roué de coups et s'en sont allés en le laissant à demi mort. Peu après un prêtre est passé par le même chemin, a vu l'homme qui avait été si cruellement traité par les bandits, mais est passé à distance sans lui porter secours. Un lévite a fait de même. Mais un Samaritain est arrivé près de lui et a été ému lorsqu'il l'a vu. Il s'est approché et a bandé ses plaies, l'a placé sur sa propre monture, l'a conduit à une hôtellerie et a pris soin de lui. Il a donné à l'hôtelier de quoi couvrir ses dépenses et lui a promis même plus si cela ne suffisait pas.

Puis Jésus demande au spécialiste de la loi lequel des trois – le prêtre, le lévite ou le Samaritain – lui semble avoir été le prochain de l'homme tombé aux mains des brigands. Jésus s'y prend de telle manière qu'il ne peut faire autrement que de reconnaître que le Samaritain a bien fait de secourir le Juif et a accompli son devoir de prochain envers lui. Or il y avait une hostilité invétérée entre les Juifs et les Samaritains. Ils se détestaient au plus haut point, et les Samaritains causaient de grandes difficultés aux Juifs. Jésus enseigne pourtant que les Juifs devraient se montrer les prochains des Samaritains, c'est-à-dire les aimer comme eux-mêmes. Car c'était de cela que Jésus parlait.

Et la conséquence était évidente : si le Samaritain était le prochain du Juif en détresse, alors les Juifs, de la même manière, étaient les prochains des Samaritains. Si le Samaritain avait bien fait de secourir un Juif qui était son ennemi, alors les Juifs feraient bien de secourir les Samaritains, leurs ennemis. Ce que j'observe en particulier est que Jésus enseigne clairement ici que nos ennemis, ceux qui nous maltraitent et nous font du tort, sont nos prochains et ne sont donc pas exclus du

commandement qui nous est donné d'aimer notre prochain comme nous-mêmes.

2. Une autre règle générale qui nous oblige à aimer notre prochain, même s'il nous a fait du tort, est qu'il nous est commandé de nous aimer les uns les autres, comme le Christ nous a aimés. On trouve cela en Jean 13.34 : « Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres ; comme je vous ai aimés, que vous aussi, vous vous aimiez les uns les autres. » Le Christ qualifie ce commandement de *nouveau* par rapport au commandement ancien d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Ce commandement d'aimer notre prochain comme le Christ nous a aimés éclaire notre devoir d'une manière nouvelle. Nous devons non seulement aimer notre prochain comme nous-mêmes, mais comme le Christ nous a aimés. On retrouve cela en Jean 15.12 : « Voici mon commandement : que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. »

Cela ne signifie pas que nous devrions nous aimer les uns les autres *autant* que le Christ nous a aimés, compte tenu de nos limites naturelles, mais que nous devrions exercer notre amour les uns pour les autres d'une manière semblable. De même, par exemple, que le Christ nous a aimés au point d'être prêt à renoncer à lui-même et à beaucoup souffrir pour nous sauver, nous devrions être prêts à renoncer à nous-mêmes pour nous secourir les uns les autres. Le Christ nous a aimés et nous a manifesté une grande bonté, bien que nous lui fussions très inférieurs ; nous devrions donc faire preuve de bonté envers ceux qui nous sont inférieurs. Le Christ a renoncé à lui-même pour nous racheter, bien que nous ne fussions pas en mesure de le récompenser ; nous devrions donc être prêts à nous mettre au service de notre prochain, sans rien attendre en retour. Le Christ nous a aimés, a été bon pour nous et a accepté de nous porter secours, alors que nous

étions méchants et haïssables, que nous avions mauvais caractère, que nous ne méritions rien d'autre que d'être détestés et traités avec indignation ; nous devrions donc être prêts à être bons pour ceux qui ont mauvais caractère et ne le méritent pas. Le Christ nous a aimés et a accepté de nous sauver, alors que nous étions ses ennemis et l'avions offensé. De la même manière, nous devrions secourir ceux qui nous haïssent, sont mal disposés envers nous et nous maltraitent.

*Deuxièmement*, nous sommes tenus à ce devoir par de nombreuses règles particulières. Nous sommes particulièrement tenus d'être bons envers les ingrats et les méchants, et de suivre en cela l'exemple de notre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. Nous sommes tenus non seulement d'être bons envers ceux qui le sont envers nous, mais aussi envers ceux qui nous haïssent, se servent de nous et nous méprisent. Je n'ai pas besoin de mentionner les passages particuliers qui en témoignent.

Je vous accorde que si quelqu'un est vertueux et pieux, et qu'il se montre reconnaissant et amical envers nous, il est plus facile de l'aimer et de lui porter secours. Mais si tel n'est pas le cas, nous n'en sommes pas moins tenus de l'aimer et d'être bons envers lui.

#### *Sixième objection*

Certains pourraient objecter que leur propre situation ne leur permet pas de donner ; ils ont tout juste assez pour eux-mêmes.

#### *Réponse*

*Premièrement*, il est vrai qu'en raison de leur situation, certaines personnes ne sont pas tenues de donner aux autres. Par exemple, s'il y a une collecte en faveur des pauvres, elles ne

sont pas tenues de participer à la collecte, car elles sont aussi démunies que ceux pour qui la collecte est faite. Ce serait de la vanité de leur part de cacher leur propre situation et de participer avec les autres à une telle collecte.

*Deuxièmement*, il n'y a pratiquement personne qui ne puisse soulever cette objection. Il n'y a personne qui ne puisse dire qu'il a tout juste assez pour lui-même, quoi qu'il veuille dire par « tout juste assez ». Il se peut qu'il veuille dire qu'il n'a pas plus qu'il ne désire, ou plus qu'il ne peut utiliser pour ses propres besoins ; ou pas autant que cela, mais que s'il avait moins, il serait dans une situation plus difficile que celle dans laquelle il se trouve actuellement. Il reconnaîtra qu'il pourrait vivre avec moins, mais il ajoutera qu'il ne pourrait pas vivre aussi bien. Les riches pourraient dire qu'ils ont, d'une certaine manière, juste assez pour eux-mêmes. Ils ont besoin de tout cela, disent-ils, pour préserver leur honneur et leur dignité, comme il convient à leur position et au rang qu'ils occupent. De toute évidence, les pauvres diront qu'ils n'ont pas trop pour eux-mêmes. Ceux qui sont dans la moyenne diront qu'ils n'ont pas trop pour eux-mêmes. Et les riches diront qu'ils n'ont pas trop pour eux-mêmes. Il n'y aura donc plus personne pour donner aux pauvres.

*Troisièmement*, dans de nombreux cas, nous sommes tenus, selon les règles de l'Evangile, de donner aux autres, même si nous ne pouvons le faire sans souffrir nous-mêmes. Lorsque les difficultés et les besoins de notre prochain sont beaucoup plus importants que les nôtres, et que nous voyons qu'il n'y a pas d'autre moyen de le soulager, nous devrions être prêts à souffrir avec lui et à nous charger d'une partie de son fardeau. Sinon comment la règle qui consiste à porter les fardeaux les uns des autres sera-t-elle accomplie ? Si nous ne sommes pas tenus de porter les fardeaux des autres, à moins que nous ne puissions le faire sans nous charger nous-mêmes, alors comment pourrons-nous porter les fardeaux de notre prochain ?

Même si nous n'avons pas de superflu, nous pourrions être obligés de secourir quelqu'un qui se trouve dans une bien plus grande nécessité. Comme le montre cette règle : « Que celui qui a deux tuniques partage avec celui qui n'en a pas, et que celui qui a de quoi manger fasse de même. » (Lc 3.11) Oui, ceux qui sont très pauvres pourraient être obligés de donner à des personnes qui sont dans une détresse encore plus grande. S'il n'y a pas d'autre moyen, ceux qui ont le fardeau le plus léger sont tenus de prendre une partie du fardeau de leur prochain pour le rendre plus supportable. Un chrétien pourrait être obligé d'aider son frère qui se trouve dans une situation extrême, bien que tous deux soient très démunis. L'apôtre loue les chrétiens macédoniens, qui se sont montrés généreux envers leurs frères, bien qu'ils soient eux-mêmes dans une grande pauvreté.

Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Eglises de Macédoine. Bien qu'ils aient été très éprouvés par leur détresse, leur joie débordante et leur profonde pauvreté ont fait abonder la richesse de leur générosité. (2Co 8.1-2)

*Quatrièmement*, ceux qui ont tout juste assez pour eux-mêmes sont prêts à mettre de côté des graines pour semer, afin de pouvoir obtenir une récolte ultérieurement. Peut-être ont-ils besoin de ce qu'ils dispersent dans le champ et semblent avoir perdu. Ils en ont peut-être besoin pour nourrir leur famille. Pourtant, ils mettent de côté des graines afin de les semer, de pourvoir à leurs besoins futurs et d'augmenter leurs ressources. Or, nous avons déjà montré que donner aux pauvres est comparé dans l'Ecriture à semer des graines, et que c'est autant le moyen d'augmenter ses ressources que de semer des graines. Cela ne produit pas la pauvreté, mais le contraire. Cela ne produit pas une diminution de nos ressources, mais une augmentation de celles-ci. Toute la difficulté est de confier à Dieu ce que nous donnons et de faire

confiance à ses promesses. Si les hommes pouvaient faire confiance à la fidélité de Dieu à ses propres promesses, ils donneraient librement.

### *Septième objection*

Certains pourraient objecter concernant une personne en particulier qu'ils ne savent pas avec certitude si elle a droit à la charité ou non. Ils ne connaissent pas parfaitement sa situation. Ils ne savent pas non plus quel genre de personne elle est. Ils ne savent pas si elle est réellement dans le besoin comme elle le prétend, ou, si elle l'est, comment elle s'est retrouvée dans cette situation, si ce n'est pas la conséquence de sonoisiveté ou de sa prodigalité. Ils affirment donc qu'ils ne sont pas tenus d'intervenir tant qu'ils ne savent pas ces choses avec certitude.

### *Réponse*

Premièrement, c'est l'objection de Nabal, pour laquelle il est sévèrement condamné (voir 1S 25). David, qui est poursuivi par Saül, vient demander de l'aide à Nabal. Celui-ci répond :

Qui est David, et qui est le fils de Jessé ? Il y a aujourd'hui beaucoup d'esclaves qui s'enfuient de chez leurs maîtres ! Je prendrais mon pain, mon eau et la viande que j'ai préparée pour mes tondeurs, et je les donnerais à des gens dont je ne sais même pas d'où ils sont ? (1S 25.10-11)

Son objection est que David lui est étranger. Il ne sait pas qui il est, ni quelle est sa situation. Il sait toutefois qu'il est en fuite. Or il n'est pas tenu de soutenir et d'abriter un fugitif. Il objecte qu'il ne sait pas s'il a réellement droit à sa charité, que sa condition de fugitif le prive plutôt de ce droit.

Abigaïl n'approuve en aucune manière le comportement de son mari, mais le condamne sévèrement. Elle l'appelle un

homme de Bérial et dit qu'il est comme son nom. Son nom, c'est Nabal, et il y a chez lui de la folie. Son comportement est tout le contraire de celui de son mari. Et le Saint-Esprit l'aprouve lorsqu'il nous dit dans ce chapitre que « c'était une femme de bon sens » (v. 3). En revanche, Dieu réprouve fortement le comportement de Nabal à cette occasion, car on nous informe qu'environ dix jours après Dieu a frappé Nabal, et qu'il est mort (v. 38).

Cette histoire nous est sans doute racontée en partie afin de nous dissuader d'être trop scrupuleux dans le choix des personnes à aider et d'utiliser le fait que nous ne connaissons pas avec certitude leur situation pour avancer une objection contre notre devoir de charité. Il faut bien sûr chercher à connaître aussi précisément que possible leur situation et il est normal de prendre en compte dans une certaine mesure le manque d'informations à leur sujet. Mais il vaut mieux aider plusieurs personnes qui n'ont pas réellement besoin de notre charité que d'en renvoyer une seule qui en a besoin sans rien lui donner.

*Deuxièmement*, il nous est ordonné d'aimer les étrangers que nous ne connaissons pas, ni leur situation. Cela nous est donné en de nombreux endroits, mais je n'en mentionnerai qu'un seul : « N'oubliez pas l'hospitalité [litt. l'amour pour les étrangers] : il en est qui, en l'exerçant, ont à leur insu logé des anges. » (Hé 13.2) Par « étranger », l'apôtre entend quelqu'un que nous ne connaissons pas et dont nous ne connaissons pas la situation, comme le montre la suite du verset : « il en est qui, en l'exerçant, ont à leur insu logé des anges ». Ceux qui ont logé des anges à leur insu ne connaissaient pas les personnes qu'ils accueillaient, ni leur situation. Sinon comment auraient-ils pu le faire à leur insu ?

## *Huitième objection*

Certains objecteront qu'ils ne sont pas obligés de donner aux pauvres tant qu'ils ne demandent rien. « Si quelqu'un est dans le besoin, qu'il vienne me faire connaître ses difficultés, et alors je lui viendrai en aide. Ou s'il a besoin d'une aide de la part de l'Eglise, qu'il vienne la demander. Je ne pense pas que l'Eglise soit obligée d'aider tant qu'il n'a rien demandé. »

### *Réponse*

*Premièrement*, nous devrions aider ceux qui sont dans le besoin de la manière la plus bienveillante possible. Or il est certain que nous leur montrerons une plus grande bienveillance en nous renseignant sur leur situation et en les aidant sans les obliger à mendier. Ne serions-nous pas les premiers à apprécier, si nous étions dans le besoin, que les autres se renseignent sur notre situation et nous viennent en aide de leur propre initiative ? Il n'est pas très charitable d'obliger son prochain à mendier pour obtenir de l'aide. Il est plus charitable, plus fraternel, plus conforme à l'enseignement de Jésus de lui éviter une telle humiliation. Je pense que cela est évident et ne nécessite aucune démonstration.

*Deuxièmement*, cela ne correspond pas au caractère de l'homme généreux décrit dans l'Ecriture, qui « prend des conseils de libéralité » (Es 32.8, Bible Martin). Ce n'est pas prendre des conseils de libéralité que de s'abstenir de toute libéralité tant que les pauvres ne viennent pas demander de l'aide. Mais se demander qui a besoin d'aide et s'efforcer d'aider de la manière la plus bienveillante possible, c'est prendre des conseils de libéralité.

*Troisièmement*, nous ne devrions pas avoir une haute opinion de celui qui agit de la sorte à l'égard de son frère. Si quelqu'un avait son propre frère dans le besoin et était en mesure de l'aider, mais attendait que celui-ci vienne le solliciter avant de

le secourir, nous ne considérerions pas qu'il s'est comporté comme un frère. Il est commandé aux chrétiens d'aimer comme des frères, de se regarder les uns les autres comme des frères et de se traiter les uns les autres comme tels.

*Quatrièmement*, nous devrions avoir la meilleure opinion de ceux qui prennent l'initiative d'aider les autres. Ne devrions-nous pas avoir la meilleure opinion d'un peuple charitable, qui prendrait soin des pauvres et veillerait à ce qu'aucun de ses membres ne soit dans le besoin ? Ne devrions-nous pas avoir la meilleure opinion de ceux qui sont prompts à se renseigner sur la situation de leurs semblables, à découvrir qui est dans le besoin et à les aider de leur propre initiative ?

### *Neuvième objection*

« Il s'est mis lui-même dans cette situation difficile, c'est par sa propre faute qu'il est dans le besoin. »

### *Réponse*

En réponse à cette objection, il faut considérer ce que vous entendez par « sa propre faute ».

*Premièrement*, si vous entendez un manque d'aptitude naturelle à gérer ses affaires de la manière la plus avantageuse, cela doit être considéré comme une calamité. Une telle aptitude est un don que Dieu accorde à certains, et pas aux autres. Elle ne leur est pas due. Vous devriez être reconnaissants que Dieu vous ait octroyé un tel don, alors qu'il l'a refusé à la personne en question. Et vous ne pourriez pas mieux montrer votre reconnaissance qu'en aidant ceux qui ne l'ont pas reçu et en partageant avec eux les fruits de vos compétences dans ce domaine. Cela est aussi raisonnable que de vouloir aider un aveugle lorsque la providence vous a donné une bonne vue ou de vouloir instruire un ignorant lorsque Dieu vous a donné la sagesse.

*Deuxièmement*, s'ils ont été réduits à la pauvreté par leur manque de vigilance et doivent être tenus responsables de la dégradation de leur situation, cela ne nous dégage pas pour autant de toute obligation de charité à leur égard. Refuser définitivement d'aider les gens à cause de cela reviendrait à faire de leur insouciance et de leur imprudence un crime impardonnable, ce qui est tout à fait contraire aux règles de l'Evangile, qui insistent beaucoup sur le pardon. Nous ne devrions pas juger aussi sévèrement une telle négligence chez ceux que nous aimons, comme nos enfants ou nos amis. Nous ne devrions pas refuser de les aider dans cette situation de détresse dans laquelle ils se sont mis eux-mêmes par leur propre désinvolture. Mais nous devrions également aimer tous nos frères chrétiens et nous soucier de leur bien-être ; nous devrions les aimer comme le Christ nous a aimés.

*Troisièmement*, s'ils se sont mis dans une telle situation par leur oisiveté et leur prodigalité, cela ne nous dispense pas de l'obligation de les aider, à moins qu'ils ne persistent dans ces vices. S'ils n'y persistent pas, les règles de l'Evangile nous enjoignent de les pardonner. Et si leur faute est pardonnée, alors il n'y a plus d'obstacle à ce que nous les aidions. Si nous agissons autrement, nous agissons d'une manière très contraire au commandement de nous aimer les uns les autres comme le Christ nous a aimés. Le Christ nous a aimés, il a eu pitié de nous et il s'est donné beaucoup de mal pour nous délivrer de la misère et de la détresse dans lesquelles nous nous étions mis par notre propre folie et notre propre méchanceté. Nous avions bêtement dilapidé les richesses qui nous avaient été confiées et avec lesquelles nous aurions pu vivre et être heureux pour l'éternité.

*Quatrièmement*, s'ils persistent dans les mêmes péchés, cela ne nous dispense pas de pratiquer la charité envers les membres de leur famille qui sont innocents. Si nous ne pouvons pas secourir les membres de leur famille sans qu'ils en

bénéficient, cela ne devrait pas nous empêcher de le faire, parce que les membres de leur famille ont droit à notre charité, et nous sommes tenus de les secourir. Le commandement est positif et absolu. Même si les chefs de famille gaspillent une partie de notre don, mieux vaut en perdre une partie que d'en priver ceux qui ont droit à notre charité.

### *Dixième objection*

Certains pourraient objecter que les autres ne font pas leur devoir. « Si les autres accomplissaient leur devoir, les pauvres ne manqueraient de rien. Si les autres en faisaient autant que nous selon leurs moyens et leurs responsabilités, les pauvres auraient suffisamment pour échapper à leur misère. » Ou certains pourraient dire que c'est aux autres plus qu'à eux-mêmes d'intervenir. Les pauvres ont des connaissances qui devraient les aider. Ou il y en a d'autres à qui cela incombe plus qu'à nous.

### *Réponse*

Nous devrions secourir ceux qui sont dans le besoin même s'ils se trouvent dans cette situation par la faute d'autres personnes. Si notre prochain est pauvre, même si d'autres personnes doivent en être tenues responsables, cela ne nous dispense pas de l'aider. S'il incombe à d'autres personnes plus qu'à nous de l'aider, que celles-ci négligent leur devoir et que de ce fait notre prochain demeure dans le besoin, nous pourrions être tenus de le secourir. Même si un homme se trouve en difficulté à cause de la malveillance d'autres personnes, comme le pauvre Juif que le Samaritain a secouru, nous pourrions être tenus de l'aider, bien que d'autres personnes soient responsables de ses difficultés, et que ceux-ci aient péché par commission ou omission n'y change rien.

Concernant le pauvre Juif qui est tombé aux mains de bandits entre Jérusalem et Jéricho, il incombait normalement à ces brigands de le secourir, plus qu'à n'importe qui d'autre, puisqu'ils étaient responsables de sa situation de détresse. Mais sachant qu'ils ne le feraient pas, les autres n'en étaient pas dispensés. Et le Samaritain n'a fait que son devoir en lui portant secours, bien que cela incombât normalement à d'autres. Ainsi, si un homme a des enfants ou d'autres relations, à qui il incombe normalement de prendre soin de lui, et que ceux-ci ne le font pas, la responsabilité de l'aider revient aux autres. Pour la même raison nous devrions faire tout notre possible pour aider les pauvres, car les autres négligent de faire leur part ou ce qui leur incombe, et qu'à cause de cela, ils sont dans une détresse encore plus grande.

### *Onzième objection*

La loi pourvoit aux besoins des pauvres et oblige les villes dans lesquelles ils vivent à les prendre en charge. C'est pourquoi certains soutiennent que les personnes privées n'ont aucune raison d'exercer la charité. Ils disent que la situation n'est pas la même aujourd'hui que dans l'Eglise primitive, puisque, à l'époque, les chrétiens étaient sous l'autorité d'un gouvernement païen. La charité des chrétiens du 1<sup>er</sup> siècle est certes digne d'éloges, mais notre situation est différente aujourd'hui, nous n'avons plus aucune occasion de pratiquer la charité privée. Les pauvres sont pris en charge d'une autre manière.

### *Réponse*

Cette objection repose sur deux suppositions que je considère comme erronées.

Premièrement, la supposition selon laquelle les villes seraient obligées par la loi de prendre en charge tous ceux qui autre-

ment dépendraient de la charité. Je considère cette supposition comme erronée, à moins de supposer que seuls ceux qui n'ont plus aucune ressource pour vivre ont droit à la charité, ce qui n'est pas très raisonnable, et dont j'ai déjà prouvé le caractère erroné, en réponse à la quatrième objection, en montrant que cela ne répondait pas aux règles de la charité chrétienne de ne porter secours qu'à ceux qui étaient réduits à la dernière extrémité.

Je ne pense pas non plus que ce soit l'intention de la loi, lorsqu'elle demande aux différentes villes de soutenir leurs propres pauvres, de supprimer toute occasion de pratiquer la charité chrétienne. Il ne conviendrait pas non plus qu'une telle loi existe. Il convient que la loi prévoie des dispositions pour ceux qui n'ont aucune ressource personnelle. Il ne conviendrait pas que des personnes qui sont réduites à cette extrémité dépendent d'un soutien aussi précaire que la charité volontaire. Elles sont dans une situation d'extrême nécessité, aussi conviendrait-il qu'elles puissent dépendre de quelque chose de sûr. Or la charité volontaire dans ce monde corrompu est une chose incertaine ; c'est pourquoi la sagesse du législateur n'a pas jugé convenable que ceux qui étaient réduits à une telle extrémité dépendent d'un moyen de subsistance aussi précaire. Mais je ne pense pas que ce soit l'intention de la loi de prendre en charge tous ceux qui sont dans le besoin, de sorte que la charité chrétienne n'ait plus aucun rôle à jouer.

Deuxièmement, cette objection repose sur une autre supposition qui est également erronée, à savoir que seuls ceux qui sont pris en charge par la ville ont droit à la charité. Quelle que soit l'intention de la loi, s'il y a des personnes qui sont dans une telle détresse qu'elles ont besoin de notre charité, alors cette loi ne nous dégage pas de l'obligation d'exercer la charité envers elles. Car, comme nous venons juste de le montrer en réponse à l'objection précédente, s'il incombe davantage à d'autres personnes de les aider et qu'elles ne le font pas,

nous ne sommes pas libres de fermer les yeux. Si bien que s'il est vrai qu'il appartient à la ville de prendre en charge tous ceux qui ont droit à la charité, si la ville ne le fait pas, nous ne sommes pas excusés.

Si notre prochain souffre par la faute d'un individu, d'un brigand ou d'un voleur, ou des services sociaux d'une ville, cela ne change rien. Mais s'il souffre et reste sans ressources, c'est un acte de charité de notre part de lui porter secours. Or il serait difficile de nier qu'il y a des personnes qui sont tellement dans le besoin que ce serait un acte charitable de notre part de les aider, malgré tout ce qui est fait par la ville. Il faut avoir des œillères pour penser autrement.

Avez-vous pensé à renouveler  
votre abonnement pour  
2021 ?



# Lettre de Jean Calvin aux fidèles de France (1559)<sup>1</sup>

Sans date. Lettre circulaire écrite sans doute en [juin] 1559, l'année même où les Eglises réformées de France, s'organisant courageusement sous le feu de la persécution, resserraient les liens qui les unissaient les unes aux autres, et souscrivaient en commun à la confession de foi et à la discipline que venait de dresser le Synode de Paris<sup>2</sup>. L'application de la discipline suscitait chaque jour de nombreuses difficultés parmi les nouvelles communautés. Consulté sur les points douteux, Calvin multipliait ses instructions, et sa voix respectée tenait lieu de règle aux Eglises, dans leur passage laborieux de l'anarchie à l'ordre, de l'isolement à l'unité.

Très chers seigneurs et frères, puisque ce que nous avons à vous écrire appartient en grande partie à chacune des Eglises de par delà, nous avons pensé que le meilleur serait d'adresser nos lettres à tous en commun, non pas tant pour épargner notre peine que pour éviter des paroles superflues, et aussi que vous soyez d'autant mieux assurés que nous ne varions point envers les uns et les autres, mais désirons que notre accord soit connu et attesté également à tous.

---

<sup>1</sup> *Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux par Jules Bonnet*, t. II, Paris, Librairie de Ch. Meyrueis et compagnie, 1854, p. 311-320.

<sup>2</sup> Bèze, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 172 et suivantes.

## L'accès à la sainte cène<sup>3</sup>

En premier lieu, d'autant que nous avons été avertis que certains ne trouvent pas bon d'être examinés de leur foi, et en cas qu'ils soient trouvés insuffisants, qu'on ne les admette point à la cène jusqu'à ce qu'ils aient mieux profité, nous prions au nom de Dieu tous ceux auxquels cette rigueur déplaît de ne se flatter point en leur vice, et ne point chercher aussi d'être flattés, car ce ne serait qu'à leur perdition. Cette sentence de saint Paul doit être bien connue entre les chrétiens, c'est que tous ceux qui mangent le pain du Seigneur indignement sont coupables de sacrilège<sup>4</sup>. Or pour en user dignement, il requiert que chacun s'éprouve soi-même, en quoi il montre que ceux qui ne sont point capables de s'examiner ne peuvent approcher de cette sainte table. C'est pourquoi si quelque ignorant s'ingère de recevoir la cène à la volée sans recevoir la foi, il se moque bien de Dieu. Ceux donc qu'on empêche de se précipiter ainsi, ne doivent point être irrités qu'on ait soin de leur salut. Si chacun était bien avisé, nul n'aurait que faire d'autre juge que de soi-même, mais puisque beaucoup s'oublient, il est requis qu'il y ait quelque ordre en l'Eglise. Car il y a été de tout temps, surtout afin que les sacrements ne soient point profanés. Car quand tous y sont admis indifféremment, sans discréction, c'est un mépris que Dieu ne peut supporter. Vous savez que notre Seigneur n'a distribué la cène qu'à ses disciples. Ainsi quiconque n'est enseigné en la doctrine de l'Evangile, n'y a point d'accès, selon l'institution du Seigneur. Nul donc ne se doit plaindre quand on éprouvera s'il est chrétien, quand on le doit recevoir à la cène. Autant en est-il de tout le cours et ordre de la discipline qu'on doit tenir à l'Eglise, pour rejeter ceux qui seront connus indignes d'y venir. Nous savons bien que ceci est trouvé dur et étrange entre

---

<sup>3</sup> Sous-titres ajoutés.

<sup>4</sup> 1 Corinthiens 11.27.

ceux qui ne savent discerner le joug de notre Seigneur Jésus d'avec la tyrannie papale. Mais vous avez à regarder plutôt quel est le vouloir de Dieu pour vous y ranger, que de vous lâcher la bride à vos appétits. Même les païens nous devraient faire honte en cet endroit, car bien qu'ils n'aient point observé telle révérence en leurs superstitions que nous la devrions aux saints sacrements, toutefois ils ont confessé que tous ceux qui étaient souillés en quelque crime n'y devaient point participer. Or quand il sera défendu à quelqu'un de recevoir la cène, ce n'est pas pour toujours qu'on l'exclut. Aussi ce n'est pas pour le faire désespérer, mais c'est afin qu'il s'humilie, et que les autres y prennent instruction. Puisque tout ceci est ordonné par la Parole de Dieu à laquelle il n'est licite de contredire, nous vous prions au nom de Dieu de n'avoir honte de vous assujettir à ce que vous voyez être si bon et saint.

### **Le juste exercice de la censure et de la discipline ecclésiastique par les anciens**

Nous ne doutons pas que vous n'ayez gens élus et établis pour corriger les scandales, admonester ceux qui auront failli, et veiller à ce que tous se gouvernent honnêtement. Ceux qui sont appelés à telles charges doivent, de leur côté, se porter si humainement et avec telle modération, que sous ombre de censure fraternelle nul ne soit diffamé ou affligé par calomnies, faux rapports ou soupçons. Nous touchons le point en particulier, afin qu'on écoute les avertissements qui se pourront faire en telle sorte que la personne mise en cause soit entendue en ses excuses, et qu'on ne donne point licence de dénigrer ni de molester les innocents. Ainsi le vrai moyen est que celui qui pour se décharger en voudra avertir les surveillants, le fasse, mais que celui qui sera chargé ait la liberté de se purger, et en cas qu'il se trouve innocent, que le délateur soit corrigé de son inconsidération. S'il se trouvait malice en

quelqu'un qu'il ait calomnié son prochain à son esclerc, cela serait tout à fait insupportable. Mais vous avez à prier Dieu qu'il gouverne ceux que vous avez commis à tel office par son esprit en prudence, douceur, zèle et droiture. Cependant souffrez d'être tenus en bride, selon que nous en avons tous besoin, et que ceux qui doivent veiller sur le troupeau, soient les premiers repris et châtiés.

### Vices particuliers à corriger

Entre autres vices que plusieurs voudraient qu'on leur pardonnât, il y en a un de tenir bénéfices<sup>5</sup> en la papauté et d'en faire trafic, ce qui doit être ordonné sans long procès ni dispute, car c'est un crime incompatible avec la chrétienté que se souiller parmi tels sacrilèges. Il y en a un autre qui semblerait de prime face n'être point si grave, à savoir de présenter les enfants au baptême<sup>6</sup>, ou conduire les morts à la sépulture<sup>7</sup>. Mais quand ceux qui cherchent d'avoir telle permission, ou se dispensent de faire tels actes, auront pensé à eux de plus près, se proposant Dieu pour juge, ils passeront aisément condamnation. Car vous êtes assez informés combien le baptême est souillé en la papauté par vilaines superstitions et détestables, voire pures moqueries de Satan. Quiconque donc présente là son enfant, le pollue dans la mesure de sa responsabilité, au lieu de lui faire recevoir bénédiction de Dieu. De participer aux prières qu'on fait pour les trépassés, il est impossible si non en dérogeant au sacrifice unique de notre Seigneur Jésus-

---

<sup>5</sup> Bénéfices ecclésiastiques sous forme de revenus que plusieurs recevaient comme rente. Calvin, qui en avait lui-même assez largement bénéficié dans sa jeunesse grâce aux fonctions administratives de son père au sein de l'évêché de Noyon, y avait totalement renoncé dès 1536, au moment de son départ de France.

<sup>6</sup> Calvin pense au baptême catholique.

<sup>7</sup> Calvin a ici en vue la participation aux rites funéraires traditionnels, comme la suite de la lettre l'explique.

Christ, d'autant que le purgatoire est fondé sur les satisfactions humaines. Avez si tout cela est excusable, et quand quelqu'un scandalise l'Eglise en cet endroit, si cela doit être dissimulé ou bien supporté comme faute légère, et si plutôt il ne mérite point correction qui l'incite à mieux se comporter à l'avenir. Nous savons bien la captivité où vous êtes, et en avons telle compassion que la règle de charité nous enseigne. Mais puisque vous ne gagnez rien d'être absous de nous, souffrez d'être condamnés par la Parole de Dieu, le tout à votre bien et salut.

### L'office de pasteur et les prédictateurs non consacrés

Nous entendons aussi qu'il est question d'une autre difficulté entre vous, à savoir s'il est licite à quelqu'un de s'ingérer à prêcher en lieu où il y a Eglise réformée sans être approuvé par celle-ci, et en cas qu'il y en eût de tels, si on peut aller les écouter ou non. Sur quoi nous vous prions de bien noter que si Dieu vous a fait la grâce de vous recueillir en un troupeau, ce n'est pas à dire qu'en la confession publique, qui est par delà, il n'y ait beaucoup de choses à souffrir qui seraient à condamner en une Eglise bien policée. Nous ne parlons point des actes où Dieu est offensé et qui font répugnance à sa Parole. Mais vu que les pauvres papistes sont comme brebis égarées, quand Dieu suscite gens pour les retirer de telle dissipation, tant s'en faut que nous devions empêcher telle aide, qu'il nous faut pratiquer la sentence de notre Seigneur Jésus, c'est de tenir pour notre ce qui n'est point contre nous<sup>8</sup>. Car il n'est point ici question d'office de pasteur, mais seulement de quelqu'un qui enseigne pour amener petit à petit à Jésus-Christ ceux qui en sont égarés. Il n'est pas question aussi d'un ordre continual, mais d'un moyen extraordinaire

---

<sup>8</sup> Luc 9.50.

duquel Dieu se sert en la confusion papale. Davantage il vous doit souvenir de ce que dit saint Paul que ceux qui ne sont point domestiques de l'Eglise ne sont point sujets à la règle de celle-ci<sup>9</sup>. Bref il nous faut observer ce que le même apôtre dit autrement de nous en réjouir quand l'Evangile s'annonce, encore que ce ne soit que par occasion<sup>10</sup>. Pour cette cause, nous n'oserions pas défendre aux fidèles d'écouter les sermons de telles gens, moyennant qu'il y ait bonne doctrine et pure, sans prières superstitieuses ni autre mélange, non pas que sous ombre de cela, ils se retirent de l'assemblée, ou qu'ils soient plus nonchalants que de coutume à venir recevoir la doctrine commune de leur pasteur, car plutôt ils doivent être incités et confirmés à suivre l'ordre, auquel Dieu par sa grâce les a introduits. C'est pourquoi il vous faut bien être sur vos gardes pour n'être point trompés par ceux qui cherchent par voies obliques de retirer les brebis du troupeau, pour les dégoûter de leur pasteur ordinaire. Cependant il nous semble bien que ceux qui n'y vont point par curiosité ni pour se détourner du bon chemin doivent bien être supportés.

### **Eviter d'assister à toute forme de culte syncrétiste**

Il y a plus de scrupule en ceux qui fréquentent les prédications des hypocrites, lesquels mêleront quelque mot de la vérité parmi les mensonges pour s'insinuer en faveur. Car nous ne sommes que trop sujets à vanité et mensonge de nous-mêmes, sans que nous cherchions tels maîtres qui nous y attirent. Et de fait c'est à bon droit que Dieu punit tous ceux qui désirent être abreuvés de tels mélanges, comme on en voit que la plupart se détournent de la vérité et s'infectent des illusions de Satan. Ce qui n'advent que par leur ingratitudo, d'autant

---

<sup>9</sup> 1 Corinthiens 5.12-13.

<sup>10</sup> Ph 1.18.

qu'ils ne se peuvent contenter de la pure doctrine, mais veulent être repus de vent. Or Dieu par sa juste vengeance permet qu'ils soient entièrement empoisonnés. En général gardez-vous d'être du nombre de ceux dont parle saint Paul, qui apprennent toujours et ne parviennent jamais à la science de la vérité<sup>11</sup>, et aussi qu'il vous souvienne de l'avertissement de notre Seigneur Jésus-Christ, c'est de vous retirer du levain des scribes et des pharisiens<sup>12</sup>, vu même qu'il nous est difficile à tous qui en avons goûté d'en être bien purgés, qu'il n'y demeure toujours quelque relique de corruption. Que sera-ce donc de ceux qui en désirant s'y entretenir, tentent Dieu à leur escient ? Autant en est-il des heures<sup>13</sup>, patenôtres et tous instruments d'idolâtrie, car nous devons avoir les idoles en telle détestation que leur nom même ne passe point par notre bouche, car il est dit au psaume, à quoi s'accorde ce qui est dit en Ezéchiel, *qu'étant repentants des chemins auxquels nous aurons été égarés, nous en aurons honte*<sup>14</sup>.

## Jeux de dés et de cartes

Il y a d'autres corruptions qui approchent de cela, car les dés et les cartes qui n'ont point servi aux superstitions, mais à autres débauches, ont apporté beaucoup de ruines et corruptions au monde. Il est vrai que nous n'oserrions pas condamner entièrement les jeux, si on savait en user licitement, mais où se trouve telle sobriété ? Premièrement il n'y a rien au monde qui rende les gens plus paresseux que les jeux, voire jusqu'à tenir leurs sens captifs, comme une espèce de sorcellerie. Mais comme ceux qui y sont accoutumés ne s'en peuvent retirer,

---

<sup>11</sup> 2 Timothée 3.7.

<sup>12</sup> Luc 12.1.

<sup>13</sup> Diverses parties du breviaire, comme matines, vêpres, entre autres, qu'on récite aux diverses heures (Littré).

<sup>14</sup> Ezéchiel 16.63.

celui qui s'en sera retiré pour un peu de temps les aura toujours en dédain. Au reste ceux qui s'y adonnent et continuent telle folie, tombent en beaucoup d'inconvénients. C'est chose notoire que les jeux ne sont quasi jamais sans blasphème contre Dieu, sans fraude, ni colère envers les hommes. Après, combien de ménages en voit-on dissipés, car nul ne tient mesure qu'il ne se détruise ou se mine petit à petit. Surtout, qu'il est impossible de jouer pour l'argent, que Dieu n'y soit offendé en quelque sorte. Par quoi il est bien requis de s'en éloigner tant qu'on peut. Le meilleur est de s'en abstenir complètement.

### **Subvenir aux besoins des pasteurs et de leur famille**

Vous ne trouverez point aussi mauvais si nous vous prions, à savoir ceux qui ont des pasteurs chargés de femmes et enfants, d'y avoir égard pour subvenir à leur nécessité. Vous savez qu'un pauvre frère ne sera point en liberté ni repos d'esprit pour s'appliquer entièrement à son office, voyant sa famille en disette, et n'y pouvant point donner ordre. Et de fait quand nous sommes exhortés de nourrir ceux qui travaillent en l'Eglise de Dieu, cela ne se restreint point à leurs personnes seules, comme de fait ils seraient inhumains s'ils n'avaient pareil soin de leurs femmes et enfants comme d'eux-mêmes. Nous y faisons ce que nous pouvons de notre côté ; mais croyez qu'il y a si grande indigence en beaucoup que nous n'y pouvons fournir. Or puisque nous ne doutons pas que sans être beaucoup piqués ni sollicités, vous serez prêts à faire tout devoir, ce nous est assez de vous en avoir avertis.

## **Exhortation à la patience au milieu des tribulations**

Pour faire fin à la présente, d'autant que nous ne doutons point que vous ne soyez jurement assaillis et molestés par les ennemis de la foi, nous vous prions de batailler vertueusement et ne point défaillir jusqu'à ce que vous ayez surmonté tous les efforts de Satan, et que vous ayez accompli votre course. Mais qu'il vous souvienne quelles armes nous sont données d'en haut, c'est d'avoir tout notre refuge en celui qui nous fait ce bien et honneur de nous tenir en sa garde, et ainsi posséder nos âmes en patience. Car de gagner ce combat par force il ne nous est pas licite. Vous savez que tout ce que nous attendons temporairement et sans la permission du maître, ne peut avoir bonne issue ni heureuse. Nous savons combien cette tentation est dure et difficile à surmonter, de permettre aux ennemis d'exercer ainsi leur rage sur nous et sur les innocents. Mais si faut-il regarder à quoi nous sommes appelés, et puisque la volonté de Dieu est que nous souffrions, ne le trouvons point étrange, même pour maintenir une cause si précieuse, et nous efforçons d'apprendre à préférer l'honneur de son nom, l'obéissance que nous lui devons, le règne de notre Seigneur Jésus-Christ, et l'espérance de notre salut éternel à cette vie caduque. En cet endroit donc, et en général pratiquez ce que l'Ecriture enseigne, de renoncer à vous-même, pour être sacrifice de bonne odeur à Dieu. Sur quoi, après nous être affectueusement recommandé à vous et à vos bonnes prières, nous supplions notre bon Dieu de vous regarder en pitié afin de vous garantir contre tous adversaires, de vous tenir sous sa protection, vous gouverner par son Esprit, et vous augmenter en tout bien.



# De l'unité de l'Eglise universelle à l'unité des Eglises locales

---

Jean-Philippe BRU  
Professeur de théologie pratique  
Faculté Jean Calvin d'Aix-en-Provence

---

## Introduction

La plage la plus proche n'est généralement pas la plus intéressante. Si vous ne prenez pas le temps de vous renseigner à l'office de tourisme, vous allez sans doute passer à côté de beaucoup de choses et être déçu d'avoir choisi ce lieu.

Il en est de même avec l'Eglise : avoir une vision limitée de celle-ci ne peut qu'avoir une influence négative sur notre engagement local, notamment en matière de collaboration avec les autres confessions chrétiennes. Je vous propose donc, dans un premier temps, d'élargir notre vision de l'Eglise, en la considérant du point de vue de Dieu, avant d'en tirer des implications, dans un deuxième temps, pour notre engagement local en matière d'unité.

## Une vision élargie de l'Eglise

*Dieu seul a une vision complète de l'Eglise*

Contrairement à nous, Dieu a une vision complète de l'Eglise. Ce qu'on appelle l'Eglise *invisible* n'a aucun secret pour lui. Parce qu'il n'est limité ni dans l'espace ni dans le

temps, il connaît ceux qui lui appartiennent, depuis Adam jusqu'au dernier homme qui sera sauvé avant le retour de Christ.

L'Eglise telle que Dieu la voit est *une et universelle*. Elle est *une*, malgré ses divisions terrestres, parce que tous ceux que le Christ a rachetés ont été baptisés dans un même Esprit pour former un seul corps (1Co 12.13) :

Il y a un seul corps et un seul Esprit, tout comme vous avez aussi été appelés dans une seule espérance, celle de votre appel ; il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous. (Ep 4.4-6)

Il n'y a pas de divisions dans le ciel : il n'y a pas d'un côté Israël et de l'autre l'Eglise chrétienne, ni d'un côté les catholiques et de l'autre les orthodoxes et les protestants, ni d'un côté les protestants historiques et de l'autre les évangéliques, ni d'un côté les évangéliques classiques et de l'autre les charismatiques. Tous sont un en Jésus-Christ (Ga 3.28).

L'Eglise telle que Dieu la voit est *universelle*, parce qu'elle n'a pas de frontières géographiques, surtout depuis la venue de Jésus-Christ, et qu'elle couvre toute l'histoire humaine :

Je vis une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toutes tribus, de tous peuples et de toutes langues. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau, vêtus de robes blanches, et des branches de palmiers à la main. (Ap 7.9)

Nous sommes donc en communion avec les chrétiens du monde entier et avec ceux des siècles passés. Nous pouvons apprendre des premiers au moyen des échanges internationaux et des seconds au moyen de l'histoire de l'Eglise et des confessions de foi qu'ils nous ont transmises. Bien qu'une certaine contextualisation de l'Evangile soit nécessaire, il n'y a

qu'un seul Evangile, une seule foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes (Jude 3).

### *L'Eglise est sainte aux yeux de Dieu*

Les justes parvenus à la perfection dans la Jérusalem céleste sont saints, mais l'Eglise militante sur terre est également considérée comme sainte en Jésus-Christ. Paul parle de « tous les saints qui sont dans l'ensemble de l'Achaïe » (2Co 1.1). Paul est conscient des péchés des Corinthiens, mais cela ne change rien à leur statut devant Dieu : ils ont été sanctifiés en Jésus-Christ (1Co 1.2), purifiés de toute injustice (1Jn 1.9) et mis à part pour Dieu. C'est ce qu'on appelle la sanctification initiale, qu'il faut distinguer de la sanctification progressive, que le Saint-Esprit accomplit en nous tout au long de notre vie chrétienne. Cette distinction est fondamentale : Dieu nous considère comme saints, mais en même temps il nous appelle à la sainteté ; il nous déclare justes, mais en même temps il nous appelle à pratiquer la justice.

### *L'Eglise est l'œuvre de Dieu*

Dieu ne se contente pas d'observer l'Eglise ni même de la considérer comme sainte ; elle lui doit à la fois son existence et sa sainteté.

Si Dieu avait livré l'humanité à elle-même après la chute, personne ne serait sauvé et l'Eglise n'existerait pas. Mais Dieu a jugé bon de retirer de la condamnation générale dans laquelle étaient plongés tous les hommes ceux qu'il a choisis par sa seule bonté et miséricorde<sup>1</sup>. Il a envoyé son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne meure pas mais qu'il ait la vie éternelle. Il leur a également fait don de son Esprit, afin qu'ils puissent marcher en nouveauté de vie. Et cette bonne œuvre

---

<sup>1</sup> Confession de La Rochelle, article 12.

qu'il a commencée en eux, il s'est engagé à la mener à la perfection.

### *L'Eglise appartient à Dieu*

L'Eglise n'appartient pas à ses dirigeants terrestres, mais à celui qui lui a donné naissance et en prend soin. Dieu se sert des ministères humains pour édifier son peuple et le préparer à entrer dans sa présence sans taches ni rides, mais il en est le souverain Berger et le seul Roi. De même que Dieu avait choisi Israël parmi tous les peuples de la terre pour qu'il soit un peuple qui lui appartienne en propre, il rassemble aujourd'hui les siens d'entre tous les peuples pour en faire une nation sainte, un sacerdoce royal qui célèbre la gloire de sa grâce.

Nous avons vu que Dieu avait une vision parfaite de l'Eglise, que celle-ci était sainte à ses yeux, qu'elle était son œuvre et qu'elle lui appartenait. Notre propre vision de l'Eglise en a été enrichie et élargie. Voyons maintenant les implications d'une telle vision pour notre engagement local, notamment en matière d'unité.

### **Implications pour notre engagement local**

#### *Nous ne devrions pas nous accommoder trop facilement des divisions terrestres*

Le péché rend les divisions inévitables ici-bas, mais nous ne devrions pas nous en accommoder trop facilement : « Ef-forcez-vous de conserver l'unité que donne l'Esprit, dans la paix qui vous lie les uns aux autres. » (Ep 4.3) Paul recommande à Tite d'éloigner de lui, « après un premier et un second avertissement, celui qui cause des divisions, sachant qu'un tel

homme est perverti, qu'il pèche et se condamne lui-même » (Tite 3.10-11).

Il n'est donc pas légitime de se séparer pour des questions secondaires ou pour satisfaire une ambition personnelle, mais il existe des raisons légitimes, comme la sauvegarde des doctrines fondamentales de la foi chrétienne. D'autres raisons sont plus difficiles à évaluer, comme le désir d'avoir plus de liberté dans l'évangélisation, l'exercice des dons spirituels ou l'expression cultuelle. On peut généralement trouver une telle liberté dans des petits groupes de disciples sans avoir à se séparer de l'Eglise officielle.

### *Nous ne devrions pas agir comme si l'Eglise nous appartenait*

Dieu n'a pas donné naissance à l'Eglise pour la gloire de ses dirigeants, mais pour sa propre gloire. Nous ne devrions donc jamais attirer l'attention sur nous-mêmes ni utiliser l'Eglise à des fins personnelles.

Lorsqu'un pasteur ne répond plus aux besoins d'une Eglise, il ne devrait pas s'accrocher à son poste mais changer de lieu de service avant qu'une crise n'éclate. Nous ne devrions pas façonnner les autres à notre image, mais respecter leur liberté et laisser Dieu faire son œuvre dans leur vie. Voici ce que dit Bonhoeffer à ce sujet :

Ce qui constitue en premier lieu une charge pour le chrétien, c'est la liberté de l'autre [...]. Il pourrait se débarrasser de cette charge, en ne laissant pas l'autre être libre, en le forçant et en cherchant à le former à son image. Mais s'il laisse Dieu créer en lui son image, il laisse ainsi s'exprimer la liberté d'une autre créature et il en porte lui-même la charge. Par liberté du prochain nous entendons tout ce qui constitue son être même, ce que nous comprenons comme étant sa nature, sa spécificité, ses talents, y compris les faiblesses et les bizarries qui mettent telle-

ment notre patience à l'épreuve, ainsi que tous les heurts, frictions et oppositions qui surgissent entre moi et l'autre. Porter la charge de l'autre signifie donc supporter la réalité créée de l'autre, y consentir et, en la supportant, parvenir à nous en réjouir<sup>2</sup>.

Ce respect de la liberté de l'autre permet une certaine diversité sur des questions comme le style musical ou la manière de prier. Ce sont souvent les formes extérieures de la piété qui rendent les interactions entre chrétiens de sensibilités différentes désagréables. Il faut donc dépasser le stade de l'agacement et accepter que Dieu ait choisi de rassembler des gens qui ne se ressemblent pas, mais en qui le Christ est en train d'être formé. Cela ne signifie pas toutefois que chacun ait la liberté de faire n'importe quoi en présence de ses frères : nous devrions au contraire faire preuve de tact et nous abstenir de tout comportement susceptible de mettre les autres mal à l'aise, notamment lors des rassemblements interconfessionnels.

### *Nous ne devrions pas imposer à l'Eglise nos exigences*

Dietrich Bonhoeffer affirme que l'Eglise « n'est pas un idéal, mais une réalité donnée par Dieu »<sup>3</sup>. Nous avons vu que l'Eglise était sainte en Jésus-Christ ; nous devrions donc être reconnaissants pour cette réalité, ainsi que pour les petites grâces quotidiennes que Dieu accorde à son peuple, plutôt que de nous plaindre de ses imperfections. Si Dieu a choisi de faire passer son peuple par un long et douloureux chemin de sanctification, qui sommes-nous pour lui reprocher sa manière de faire ? Les pasteurs doivent appeler les chrétiens à

---

<sup>2</sup> Dietrich Bonhoeffer, *De la vie communautaire*, Labor et Fides, Genève, 2002, p. 88.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 30.

une plus grande obéissance, mais ils doivent aussi faire preuve de patience et de douceur.

Un pasteur ne doit pas se plaindre de sa paroisse, surtout pas devant les gens, ni non plus devant Dieu ; elle ne lui a pas été confiée pour qu'il s'en fasse l'accusateur devant Dieu et devant les hommes. Celui qui commettrait l'erreur d'accuser la communauté chrétienne dans laquelle il se trouve, qu'il se demande d'abord si ce n'est pas seulement son image illusoire qui doit être détruite par Dieu et, s'il en juge ainsi, qu'il remercie Dieu qui l'a conduit dans cette situation difficile<sup>4</sup>.

S'il est malvenu d'accuser notre propre communauté, il l'est encore plus de critiquer les autres Eglises à partir de notre propre idéal ecclésial. Non seulement cela n'est pas très constructif, mais c'est contraire à la volonté de Dieu de bénir son peuple. Lui seul a le droit de reprendre les siens, et ceux qui ont été dûment établis pour veiller sur eux.

### *Nous ne devrions pas penser que notre Eglise est la meilleure*

Bien que les Eglises locales soient plus ou moins pures, doctrinalement et moralement, nous ne devrions jamais penser que notre Eglise est la meilleure, et ce pour deux raisons. Premièrement, aucune Eglise ne possède à elle toute seule tous les dons de l'Esprit. Dieu a choisi de répartir ses dons entre les Eglises de manière à ce qu'elles aient besoin les unes des autres. Ainsi certaines Eglises proposent un enseignement de qualité alors que d'autres sont plutôt orientées vers l'adoration, l'évangélisation ou l'action sociale. Toutes les Eglises devraient bien sûr veiller à exercer chacun de ces ministères, mais elles ne le feront pas toutes de la même manière ni dans les mêmes proportions. Deuxièmement, même si votre Eglise

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 33.

travaille plus que toutes les autres, l'humilité devrait vous faire considérer les autres communautés comme supérieures à la vôtre (Ph 2.2), non qu'elles le soient objectivement, mais ceux qui ont le cœur humble sont d'abord conscients de leurs propres failles et de devoir leurs bonnes œuvres à la seule grâce de Dieu.

### *Nous ne devrions pas étudier la Bible en vase clos*

Certains chrétiens s'imaginent que s'ils essayent d'interpréter la Bible avec la seule aide du Saint-Esprit, leur théologie sera plus pure. En réalité, s'ils se privent du regard de théologiens qui ont vécu à d'autres époques et en d'autres lieux, tout ce qu'ils risquent de produire, c'est une théologie qui leur ressemble ou qui ressemble à leur propre culture, avec toutes les erreurs que cela implique. Il est beaucoup plus sûr de croiser son regard avec celui des autres, tout en attribuant à l'Ecriture sainte l'autorité ultime. Penser que l'on peut aborder le texte biblique de manière totalement neutre est une illusion. Et penser qu'on peut le comprendre sans l'aide de personne est de l'orgueil. Commentant le verset 30 du Psaume 37 (« La bouche du juste murmure la sagesse »), Origène qualifie de « vice exécrable » une telle attitude :

Veillez sur ce seul point, frères : qu'on ne trouve personne parmi vous qui non seulement s'abstienne de parler de la sagesse ou de la méditer, mais qui de plus prenne en haine et affronte ceux qui étudient la sagesse. D'ordinaire en effet les ignorants ont encore, parmi d'autres, ce vice exécrable d'estimer inutiles et propres à rien ceux qui s'adonnent à la parole et à l'enseignement, et de chérir davantage leur ignorance que les études et le labeur de ceux-ci ; et modifiant les termes, ils appellent les exercices de

ceux-ci « verbosité », tandis qu'à leur propre incapacité d'apprendre et à leur ignorance ils donnent le nom de « simplicité »<sup>5</sup>.

De même Calvin commente :

Ils sont bien enragés, ceux qui sans [le ministère extérieur de la Parole] pensent devenir parfaits en Christ, comme sont ces chimériques qui se forgent des révélations secrètes du Saint-Esprit, et les orgueilleux auxquels il semble que c'est assez, pourvu qu'ils lisent l'Ecriture en particulier, de sorte qu'ils n'ont nul besoin du ministère commun de l'Eglise !<sup>6</sup>

### *Nous ne devrions pas nous croire au-dessus des dénominations*

Face à la pierre d'achoppement que représente le dénominalisme pour les non-croyants, de nombreux mouvements sont apparus, proposant un retour à un christianisme plus simple, plus proche du modèle du Nouveau Testament, et donc plus favorable à l'unité. Le problème est que les modèles proposés ne sont pas toujours aussi bibliques que leurs défenseurs le prétendent et que ces mouvements se sont souvent eux-mêmes divisés et ont donné lieu à de nouvelles dénominations ! Ce fut le cas au XIX<sup>e</sup> siècle avec le mouvement de restauration aux Etats-Unis qui s'est rapidement divisé sur la question des critères de conformité au Nouveau Testament. Fallait-il interdire toute pratique qui n'était pas clairement prescrite dans l'Ecriture ou seulement celles qui étaient en claire contradiction avec elle ou ne pouvaient en être logiquement déduites ? Si la première option appliquée de manière

---

<sup>5</sup> Origène, *Homélies sur les Psaumes 36 à 38*, Paris, Cerf, Sources chrétiennes n° 411, 1995, p. 227.

<sup>6</sup> Jean Calvin, *Commentaires bibliques. Epîtres aux Galates, Ephésiens, Philippiens et Colossiens*, Kerygma/Farel, Aix-en-Provence/Fontenay-sous-Bois, 1978, p. 196-197.

stricte conduit dans une impasse, l'Ecriture ne précisant pas, par exemple, quels objets conviennent au culte public (chaises, chaire, table...), la seconde a également ses soucis d'application, tous n'étant pas d'accord sur ce qui peut être « logiquement déduit » de l'Ecriture !

Aujourd'hui le mouvement des Eglises de maison reproche aux Eglises instituées d'étouffer la vie de l'Esprit par des pratiques d'origine païenne comme l'utilisation d'un temple comme lieu de rencontre, d'un personnel salarié ou d'une liturgie fixe, mais le modèle qu'il propose néglige une partie de l'enseignement du Nouveau Testament et reproduit certaines erreurs qu'un plus grand respect pour l'histoire de l'Eglise lui aurait permis d'éviter, comme l'illuminisme ou le sectarisme. De plus, comment peut-on parler d'unité des chrétiens quand on puise dans les Eglises que l'on critique la plupart de ses adhérents ?

### *Les Eglises d'une même localité devraient être prêtes à collaborer pour toucher leurs contemporains*

Nous avons vu qu'aucune Eglise ne possédait à elle seule la totalité des dons de l'Esprit ; nous avons donc besoin les uns des autres pour toucher notre ville. Cette idée est à la base de projets comme « Bouge Ta Ville ». Non seulement on s'aperçoit qu'il y a chez les autres toutes sortes de dons et de ministères, mais cette manifestation d'unité est un puissant témoignage auprès des non-chrétiens : « A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, dit le Christ, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Jn 13.35)

Mais toutes les Eglises n'ont pas la même capacité à collaborer. Tim Keller affirme que les communautés qui s'inscrivent dans une dynamique de mouvement sont plus flexibles que les Eglises fortement institutionnalisées en matière de collaboration :

Les mouvements font du **quoi** (l'accomplissement de la vision) une valeur supérieure au **comment** (comment la vision s'accomplit) et au **qui** (qui l'accomplit). La vision encourage le sacrifice, et les membres d'un mouvement sont prêts à se faire des alliés, en coopérant avec ceux qui partagent leur intérêt pour la vision. Les organisations institutionnalisées, par contre, sont plus attachées à l'importance de pratiques héritées, de procédures en bonne et due forme, et de personnes accréditées. Elles choisissent souvent de ne pas obtenir un résultat (bien qu'il soit vivement souhaité) si elles ne peuvent l'atteindre en suivant la procédure prescrite et avec les parties dûment agréées<sup>7</sup>.

Tim Keller affirme également que les Eglises établies ne devraient pas voir d'un mauvais œil les nouvelles Eglises. Celles-ci sont généralement plus créatives dans l'évangélisation et contribueront à terme au renouvellement des Eglises existantes. Si nous sommes conscients que le royaume de Dieu ne nous appartient pas et ne se réduit pas à notre seule Eglise locale, nous nous réjouirons lorsque d'autres communautés connaîtront la croissance.

### *Les limites de la collaboration*

Jusqu'où la collaboration peut-elle aller ? Cela dépend du degré d'accord doctrinal. Certaines Eglises s'unissent pour former une même dénomination parce qu'elles ont la même base doctrinale, y compris en ce qui concerne certains points secondaires comme le baptême, le gouvernement de l'Eglise ou les dons spirituels. D'autres sont suffisamment proches pour unir leurs forces dans certains projets, mais trop différentes pour envisager une unité institutionnelle.

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a été créé parce que certaines Eglises évangéliques trouvaient la

---

<sup>7</sup> Timothy Keller, *Une Eglise centrée sur l'Evangile. La dynamique d'un ministère équilibré au cœur des villes d'aujourd'hui*, Excelsis, Charols, 2015, p. 520.

base doctrinale de la Fédération protestante de France (FPF) insuffisante. Au départ simple « plateforme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français », il se dote en 2010 d'une structure juridique officielle, élargissant considérablement son champ d'action. Cette structure a permis d'intégrer et de rapprocher bon nombre d'Eglises évangéliques qui n'étaient pas à la FPF, mais a mis dans une situation délicate les évangéliques membres de la FPF, tiraillés entre leur fidélité à la vieille institution malgré ses défauts et l'attrait de la nouvelle si proche de leurs aspirations.

Cela pose la question difficile des formes de collaboration possibles avec les Eglises protestantes dites « libérales », dont les pratiques s'adaptent de manière excessive aux évolutions de la société, par exemple en acceptant de bénir les couples homosexuels. La question est d'autant plus complexe que les prises de position officielles de ces Eglises n'ont l'approbation que d'une partie de leurs membres. Il me semble que les collaborations institutionnelles doivent se limiter au strict nécessaire (représentation auprès des autorités civiles, aumôneries...), mais que des collaborations plus serrées sont envisageables sur le plan local, en fonction de la configuration et de la sensibilité spirituelle de l'Eglise locale.

### *La question controversée de l'œcuménisme*

La question de l'œcuménisme divise les protestants : certains estiment que les anathèmes du passé ne sont plus d'actualité ; d'autres que c'est le relâchement doctrinal des protestants qui permet un tel rapprochement. La vérité est sans doute entre les deux : les différences demeurent profondes, mais la situation et les enjeux ont bel et bien changé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier depuis le Concile Vatican II, qui a « protestantisé » le catholicisme en donnant plus de place aux

laïcs et à la lecture de la Bible. Certaines formes de collaboration peuvent donc être envisagées, sur la base du Symbole des apôtres, comme une Expo-Bible ou une soirée à thème. C.S. Lewis appelle cette base commune *mere Christianity*, le christianisme élémentaire, ramené à ses premiers éléments, et la compare au hall d'entrée d'une maison avec des portes qui s'ouvrent sur plusieurs pièces représentant les dénominations. Nous ne choisissons pas tous la même porte, mais une fois que nous en avons franchi une, celle qui nous paraît la plus prometteuse en matière de doctrine et de sainteté, nous devrions faire preuve de bienveillance envers ceux qui ont choisi une autre porte et ceux qui sont encore dans le hall. « S'ils ont tort, dit Lewis, ils ont d'autant plus besoin de vos prières ; et si ce sont vos ennemis, alors il vous est recommandé de prier pour eux. C'est là une des règles communes à tous ceux qui habitent la maison. »<sup>8</sup>

Nous sommes tous d'accord pour faire preuve de bienveillance envers les habitants catholiques de la maison et prier pour eux, mais les avis sont plus partagés sur la question de savoir si notre base commune est suffisante pour prier avec eux. Certains estiment que oui, à condition d'éviter tout ce qui pourrait offenser l'autre ; d'autres affirment le contraire, alléguant qu'on ne saurait ignorer les fausses doctrines que l'Eglise catholique continue d'enseigner. Les premiers mettent l'accent sur ce que les protestants ont en commun avec les catholiques ; les seconds soulignent les différences fondamentales, notamment en ce qui concerne la façon d'obtenir le salut. Si les premiers sont en accord avec l'esprit œcuménique de leur temps, les confessions de foi historiques donnent plutôt raison aux seconds. La *Confession de La Rochelle*, par exemple, condamne

---

<sup>8</sup> C.S. Lewis, *Les fondements du christianisme*, Valence, LLB, 1997, vol. 1, p. 18.

les assemblées de la papauté, parce que la pure vérité de Dieu en est bannie, que les sacrements y sont corrompus, altérés, falsifiés ou totalement anéantis, et que toutes sortes de superstitions et d'idolâtries y ont la vogue. Nous estimons que tous ceux qui se joignent à de tels actes et y participent se séparent et se retranchent du corps de Jésus-Christ<sup>9</sup>.

Le même article reconnaît toutefois « qu'il reste encore quelque petite trace d'Eglise dans la papauté ». Il faut aussi noter que si cet article condamne la participation d'un protestant à la messe catholique, il existait à l'époque des débats théologiques, appelés « disputes », où catholiques et protestants présentaient clairement leur position sur les points qui les divisaient. Lorsque le camp protestant l'emportait, c'est souvent toute la ville qui passait à la Réforme !

Les partisans et les opposants à la prière commune ont tous deux leur lot d'arguments bibliques et théologiques pour justifier leur position. Difficile, par conséquent, de trancher la question, d'autant qu'il existe des positions intermédiaires : pour la prière commune, mais sous certaines conditions. D'un point de vue pastoral, le plus sage est sans doute de respecter la liberté de chacun, tout en poursuivant la réflexion.

Les arguments théologiques ne sont d'ailleurs pas les seuls à avoir une incidence sur notre manière de vivre l'œcuménisme ; notre type de personnalité joue également un rôle non négligeable. Certaines personnes ont tendance à s'adapter aux valeurs du groupe et à rechercher l'harmonie, même si un certain nombre de questions non résolues demeurent. D'autres, au contraire, ne supportent pas les incohérences : leur esprit logique leur permet de les détecter rapidement et les pousse à corriger les moindres d'entre elles. Il est évident que les premiers se sentiront plus à l'aise que les seconds dans une rencontre œcuménique, mais les seconds sont probablement plus

---

<sup>9</sup> Article 28.

objectifs dans leur analyse. Dieu a créé la diversité des personnalités afin que nous ayons besoin les uns des autres pour parvenir à une perspective équilibrée sur des questions aussi complexes que l'œcuménisme.

## Conclusion

Que dire en conclusion ? Le défi de l'unité est sans doute un des plus difficiles à relever, les obstacles doctrinaux, psychologiques, culturels et spirituels étant nombreux. Seule une compréhension en profondeur de l'unité de l'Eglise universelle peut nous aider à les surmonter sans pour autant renoncer au fondement apostolique. Parce que nous sommes tous en chemin et tous différents, notre liberté s'exprimera de diverses manières dans ce domaine. Il est donc important de poursuivre la réflexion ensemble, en s'efforçant de ne pas juger ceux qui ne réagissent pas comme nous et ne partagent pas nos conclusions provisoires. Si le jeu en vaut la chandelle, c'est parce que les manifestations concrètes d'unité sont un fort témoignage de l'amour chrétien dans une société divisée.

Avez-vous pensé à renouveler  
votre abonnement pour  
2021 ?

# Les limites de l'amour dans le dialogue œcuménique

---

**Yannick IMBERT**

Professeur d'apologétique

Faculté Jean Calvin d'Aix-en-Provence

---

« Ce qui est important ce n'est pas ce que nous croyons. C'est de savoir si nous aimons Jésus. »

« Christ veut simplement que nous nous aimions les uns les autres. »

« Arrêtons de faire des dogmes. Il faut commencer par nous aimer les uns les autres. »

## Introduction

Ces quelques phrases servent souvent à dire que le témoignage chrétien devrait passer premièrement, voire essentiellement, par le témoignage qu'est l'amour que nous nous portons les uns aux autres. En fin de compte ce qui importerait vraiment, ce serait de nous aimer les uns les autres. Les affirmations dogmatiques ou systématiques ne feraient que créer des divisions inutiles dommageables à notre unité et à notre témoignage. Le plus grand argument apologétique serait l'amour que les chrétiens se portent les uns aux autres. Bien sûr, cette remarque n'est pas à première vue tout à fait fausse.

Une question se pose cependant. Cet amour fraternel, signe visible de notre foi pour ceux qui n'appartiennent pas encore à Christ, est-il sans limites ? Dit autrement, à qui le devons-nous ? A tous ceux qui s'identifient chrétiens ? A ceux qui sont vraiment chrétiens ? Vous discernez peut-être ici deux dangers. Le premier serait de dire que nous ne devons cet amour fraternel qu'à ceux qui sont « vraiment chrétiens ». Ceci impliquerait qu'avant même l'exercice de l'amour, nous ayons pu « vérifier » la foi des autres. Quitte à nous comporter de manière inquisitoire avec eux – pesant leur moindre affirmation ou action. Le deuxième danger est, à l'inverse, de nous en tenir simplement – et peut-être naïvement – aux seuls mots exprimés. Dans ce cas, du moment que quelqu'un dit croire en Christ, cela seul devrait nous suffire, sans nous demander de quel Christ nous pouvons bien parler.

D'autres auront tendance à opposer l'amour fraternel et les « affirmations dogmatiques », comme si les deux s'excluaient mutuellement, comme si les affirmations dogmatiques étaient la barrière principale au bon exercice de l'amour fraternel.

Bien sûr, ceux qui appartiennent à Christ se doivent bien un amour fraternel, qui sera signe de la foi qui les unit déjà en un même corps. La question n'est pas de savoir si nous devons nous aimer les uns les autres. La question est plutôt la limite possible de notre amour fraternel. Mais comment faire cela tout en évitant les deux dangers tout juste mentionnés ? Il me semble que la question est cruciale, notamment parce qu'elle concerne la relation que nous avons non seulement entre chrétiens, mais aussi entre Eglises chrétiennes.

Cela m'amène d'ailleurs à une deuxième question liée à la dimension apologétique de l'amour fraternel. En vertu de quoi devons-nous cet amour fraternel aux autres croyants ?

Réponse immédiate : à cause de l'œuvre de Christ. C'est dans un sens tellement évident que ce n'est pas dans cette direction que je souhaite aller. La question est plutôt de savoir si nous devons cet amour aux autres croyants simplement parce qu'ils appartiennent individuellement à Christ, ou y a-t-il une autre raison, plus profonde ? Pour résumer, ce grand signe de la foi, à qui le devons-nous, et pourquoi ? Ne pas nous poser la question, c'est soit risquer le sectarisme qui nous encouragerait à n'aimer que ceux qui sont comme nous, soit risquer d'ignorer la personne de Christ qui est le centre de notre amour fraternel.

Laissez-moi dévoiler mon jeu dès maintenant. Je crois que sans appui sur la doctrine de l'alliance de grâce, et sans distinction entre Eglise visible et invisible, un réel équilibre est impossible. Je propose d'articuler cette conviction ainsi. Tout d'abord, je voudrais souligner que parler d'amour fraternel envers d'autres croyants nécessite de parler de la nature de l'Eglise – ou plutôt de nos Eglises. Enfin, la question se posera de savoir quelles sont les frontières de cet amour personnel et communautaire que nous nous devons les uns aux autres – amour fraternel qui est un argument apologétique.

## L'importance de l'Eglise visible

Commençons donc par le premier point : l'amour fraternel. Le devons-nous simplement, et sans question posée, à tous ceux qui confessent Christ ? L'une des difficultés de l'amour fraternel vécu entre chrétiens et entre Eglises chrétiennes, y compris bien sûr avec le catholicisme romain, est la tension qui peut parfois exister entre la confession personnelle des membres de l'Eglise et la confession dogmatique de l'Eglise dont ils font partie. Pour nous, protestants évangéliques, c'est particulièrement le cas dans notre relation

avec le catholicisme, tout en notant que, finalement, la situation n'est pas nécessairement bien différente lorsqu'il est question du protestantisme libéral<sup>1</sup>. La grande question qui se pose à nous est de savoir comment expliquer et vivre l'amour fraternel que nous devons aux membres d'Eglises chrétiennes qui défendent parfois des positions théologiques en tension avec, ou réellement opposées à, l'enseignement biblique.

En d'autres termes, nous est-il possible de distinguer entre la communion (l'amour fraternel) que nous devons aux autres croyants et celle que nous avons avec les Eglises dont ils font partie ? Et si cette distinction est possible, à quel degré pouvons-nous la maintenir et la pratiquer ? Ceci exige de discerner les liens entre l'amour fraternel personnel et l'amour fraternel communautaire ou institutionnel. Pour aller plus loin, procédons en deux étapes, tout d'abord en discutant de la dimension communautaire de l'œuvre de Christ et ensuite de la relation entre l'Eglise visible et l'alliance de grâce.

### *L'œuvre communautaire de Christ*

Notons tout d'abord que la personne et l'œuvre du Christ, qui définissent la nature même de l'Evangile, ne se comprennent dans le cadre de l'histoire humaine qu'en rapport avec ceux pour qui Christ est venu. L'Oint de l'Eternel, littéralement « le Christ », n'est pas en effet venu accomplir une œuvre « abstraite ». La personne de Christ, c'est aussi son œuvre. Christ n'est pas simplement venu pour faire « quelque chose » mais pour faire quelque chose « pour quelqu'un ». Ceci est d'ailleurs particulièrement frappant dans l'évangile de Jean. Christ est venu pour son peuple,

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, le livre classique de Gresham Machen, *Christianity and Liberalism*, Grand Rapids, Eerdmans, 2009.

pour ceux que son Père lui a donnés (Jn 6.37 ; 17.24). Nous pourrions même aller jusqu'à dire que Christ n'est pas premièrement venu pour des personnes mais pour un peuple, comme Paul le dit dans son discours aux anciens d'Ephèse (Ac 20.28) :

Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau parmi lequel l'Esprit saint vous a nommés évêques ; faites paître l'Eglise de Dieu, cette Eglise qu'il s'est acquise par son propre sang<sup>2</sup>.

Christ s'est acquis des personnes membres d'un peuple. Et ce sont elles qui sont l'objet de l'amour fraternel. Notre amour fraternel est donc dirigé vers ceux pour qui il a accompli son œuvre. Mais cette œuvre, il l'a faite à cause du peuple dont il est la Tête. Tout dans ce que Christ est, et a fait, dans l'histoire est tourné vers la réalisation de la fidèle promesse de Dieu. Si l'Eglise est par définition la communauté de ceux et celles qui partagent les bénéfices acquis pour eux par Christ<sup>3</sup>, elle est aussi par conséquence le lieu où par excellence se vivent ces mêmes bénéfices. Aimés de Dieu en Christ, nous aimons les autres en raison de ce même Christ.

Nous pouvons donc dire qu'il y a deux raisons à notre amour fraternel. Dans un sens ultime, l'amour fraternel est dû à tous ceux qui appartiennent au même Seigneur. Dans un sens proche, l'amour fraternel est dû à ceux qui sont intégrés en un même Corps. En effet, la substance de notre amour fraternel provient de la doctrine de l'élection. Nous nous aimons les uns les autres parce que nous avons été choisis librement par Dieu, en Jésus-Christ. Nous nous aimons les uns les autres parce que nous sommes les objets de la même grâce et du même amour de Dieu. Cependant, nous

<sup>2</sup> Herman Bavinck, “The Divine and Human Nature of Christ”, *The Highway*, <http://www.the-highway.com>, consulté le 31 octobre 2018.

<sup>3</sup> Herman Bavinck, *Reformed Dogmatics*, Grand Rapids, Baker, 2008, IV, p. 275.

sommes bien conscients que les frontières de l'élection ne nous sont pas visibles.

D'ailleurs notons que si parfois notre manque d'amour fraternel est un contre-témoignage, et il n'y a malheureusement pas à en douter, c'est parce que nous pensons pouvoir discerner nous-mêmes qui fait vraiment partie du peuple invisible de Dieu. En faisant cela, non seulement nous n'aimons pas comme Christ veut que nous aimions, mais nous usurpons un droit qui ne revient qu'à l'Agneau, lui seul étant digne d'ouvrir les sceaux du livre de vie (Ap 5 ; 20.11-12). Le seul qui lit les âmes, c'est Christ. L'amour fraternel devrait donc être nourri par une humilité qui reconnaît une certaine impossibilité à pouvoir n'aimer que ceux qui sont vraiment élus en Christ.

L'élection n'étant pas directement visible dans l'histoire, notre amour fraternel est « administré » par et autour d'une notion historique qui, indirectement, manifeste l'élection. C'est le Corps de Christ. Nous allons en parler un peu plus dans un instant. Nous pouvons donc identifier deux raisons, une ultime et une proche, de notre devoir d'amour fraternel. Nous pouvons aussi parler d'une substance et d'une administration de notre amour fraternel. Ces distinctions sont importantes à maintenir.

En conclusion ici, il est donc difficile, voire impossible de séparer l'amour fraternel que nous avons pour un frère ou une sœur parce qu'il confesse Christ, et l'amour fraternel que nous lui devons parce qu'il est membre du peuple de Christ. En principe, ces deux motivations de notre amour fraternel sont des cercles superposables. Nous nous aimons les uns les autres parce que nous appartenons tous à Christ et que nous faisons en même temps partie de son Corps mystique.

A ce stade vous pourriez poser une question déterminante : « De quelle Eglise parlons-nous ? » Si nous devons nous aimer les uns les autres parce que nous sommes en

Christ et en son Eglise, ne devons-nous pas nous poser la question de savoir ce qu'est l'Eglise ?

### *L'Eglise visible et l'alliance de grâce*

Pour répondre à cette question, nous devons nous tourner vers la distinction classique entre l'Eglise visible et l'Eglise invisible. Vous ne serez probablement pas surpris. Car, en vérité, les distinctions auxquelles je viens de faire référence nous conduisent droit vers la relation complexe entre Eglise visible et invisible. Cependant, il serait très facile de nous égarer en discutant les tenants et les aboutissants de cette distinction, car le sujet est riche et complexe. Rapelons-nous que nous voulons simplement répondre à la question des contours de notre amour fraternel, de la manière dont il se déploie et devient signe de notre foi.

Le problème auquel nous sommes confrontés à ce stade est le suivant : il est trop rapide, trop facile même, de nous en tenir à l'affirmation selon laquelle l'amour fraternel doit s'exercer envers tous les membres de l'Eglise visible de Jésus-Christ. Car celle-ci n'est-elle pas aussi liée à l'Eglise invisible ? Dans une compréhension réformée en tout cas, les deux notions se recoupent, sans être identiques. Un membre de l'Eglise visible n'est pas nécessairement un membre de l'Eglise invisible. Mais un membre de l'Eglise invisible doit être un membre de l'Eglise visible. C'est dans ce sens que Calvin pouvait parler de l'Eglise comme la mère des croyants<sup>4</sup>. La richesse de cette relation s'enracine dans une autre notion théologique déterminante : l'alliance de grâce, cette doctrine qui nous donne la possibilité d'articuler l'appartenance à l'Eglise visible et invisible. Dans un sens, l'alliance de grâce a comme membres ceux qui sont dans une

---

<sup>4</sup> Jean Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, Aix-en-Provence et Charols, Kerygma et Excelsis, 2009, IV, I, 4, p. 949.

relation vivante avec le Christ. Je leur dois le même amour qu'à Christ, le garant de cette alliance. Dans un autre sens, l'alliance de grâce, dans son développement historique, a comme membres ceux qui sont devenus membres – par stipulation ou naissance, souligne Geerhardhus Vos – de l'alliance<sup>5</sup>.

Ainsi la dimension organique de l'œuvre de Christ apparaît dans la doctrine de l'alliance de grâce<sup>6</sup>. Ceux qui font partie de l'alliance de grâce sont ceux qui appartiennent à l'Eglise invisible mais cette identité se déploie d'une manière moins précise dans l'histoire. Il y a une évolution, une progression historique de l'alliance de grâce. L'une des manières dont nous pouvons comprendre cette articulation, c'est de réaliser que l'alliance de grâce et son développement historique ont deux choses en vue. Alors que l'élection a principalement en vue des personnes, sa manifestation visible dans l'alliance de grâce a principalement en vue cette structure organique qu'est l'Eglise<sup>7</sup>. Ceci a des implications concrètes pour notre sujet.

Notre amour fraternel reflète cette complexité de l'alliance de grâce. Cette même complexité doit nourrir notre amour humble et volontaire. Le fait que l'amour fraternel n'est pas un exercice facile le rend de fait exigeant. Cet amour fraternel est exigeant parce que nous le devons à ceux qui se sont inscrits dans l'alliance de grâce. Ce sont eux que nous devons aimer. Mais nous ne les voyons qu'en tant que membres de l'Eglise visible. Nous devons ainsi l'amour fraternel à tous ceux qui s'attachent au Corps visible de Christ, ce Corps visible en particulier compris comme la manifestation visible du Corps invisible de Christ – ce Corps qui est

---

<sup>5</sup> Geerhardhus Vos, *Reformed Dogmatics*, Bellingham, Lexham Press, 2014, II, p. 105.

<sup>6</sup> Herman Bavinck, *Reformed Dogmatics*, Grand Rapids, Baker, 2006, III, p. 231.

<sup>7</sup> *Ibid.*

un, saint, catholique (universel) et apostolique. L'amour que je porte à un frère ou une sœur, parce qu'il serait membre du Corps invisible de Christ, je le lui dois aussi en tant que membre du corps visible de Christ.

En conclusion ici, il me semble qu'il est impossible de définir les frontières de l'amour fraternel que nous devons aux autres croyants sans nous appuyer sur la doctrine de l'alliance de grâce. Sans la doctrine de l'alliance de grâce, la différence nécessaire entre l'Eglise visible et la vraie Eglise disparaît, au risque de faire de la première une stricte expression de la deuxième<sup>8</sup>. Si cela se produit, nous retomberons constamment dans deux tendances.

La première, comme souligné précédemment, sera une tendance à aimer ceux qui sont strictement comme nous. Inutile de noter que cela ne peut être qu'un contre-témoignage. Nous ne nous aimeraons jamais les uns les autres comme Christ nous a aimés. Cela a malheureusement été une tendance forte dans l'histoire de l'Eglise et le témoignage chrétien en a sans nul doute souffert. La deuxième tendance, tout aussi dangereuse, sera l'amour indiscriminé, laissant croire au monde que notre Christ n'est qu'une figure abstraite qui peut être interprétée selon la préférence de chacun. Cette tendance est probablement égale à la précédente dans l'Eglise contemporaine. Malgré les protestations du contraire, de nombreux arguments œcuméniques actuels se résument essentiellement à cela, ce qui nous conduit vers une dernière question.

---

<sup>8</sup> Voir Michel Johner, « Eglise visible et invisible : l'architecture ecclésiologique de Calvin », *La Revue réformée* 255 (2010/4).

## La confession de foi

A ce stade, nous pourrions penser avoir fait l'essentiel du travail. Mais sommes-nous arrivés au bout de notre réflexion ? Il ne me semble pas. En effet, si nous avons mis l'accent sur l'amour fraternel vécu dans le contexte de l'Eglise visible, elle-même manifestation de l'alliance de grâce, une question demeure. Toutes les Eglises sont-elles des expressions dans l'histoire du salut de l'alliance de grâce ? En d'autres termes, toute Eglise porte-t-elle les marques d'une vraie Eglise ? Question éternelle de la théologie chrétienne ! Mais c'est la question que nous nous devons de poser maintenant.

Quelqu'un pourrait cependant objecter ainsi. Poser la question, n'est-ce pas sous-entendre que je ne dois pas l'amour fraternel à ceux dont l'Eglise enseigne des choses qui seraient en tension avec, ou opposées à, l'enseignement biblique ? Là aussi la réponse ne peut pas se satisfaire d'une affirmation ou d'une négation simpliste.

Si nous sommes trop *restrictifs*, nous risquons une fois encore de sous-entendre que l'amour fraternel ne peut s'exercer qu'avec les membres d'une vraie Eglise qu'il restera à définir minutieusement au prix probable d'un grand sectarisme. Inutile de dire que le témoignage chrétien, l'unité visible dans l'amour, en paiera aussi le prix.

Mais si nous sommes trop *inclusifs*, nous mettrons aussi en danger le témoignage chrétien en sous-entendant que, finalement, toutes les compréhensions de Christ se valent. La personne de Christ sera irrémédiablement diluée. Nous laisserons croire à nos contemporains qu'un Christ « Dieu-homme » ou qu'un Christ « enseignant moral » ou même simple métaphore sont finalement synonymes. L'amour indiscriminé serait en ce sens une dilution tragique de Christ et de son sacrifice.

Pour que notre amour fraternel ne soit ni sectarisme, ni une dilution de l’Evangile de Jésus-Christ, il nous faut encore faire le lien entre amour fraternel envers des personnes et cet amour dirigé envers les mêmes personnes membres de l’Eglise visible. Ceci nous amène à brièvement parler des marques de l’Eglise.

### *Les marques de l’Eglise*

Une courte discussion de ces marques est nécessaire parce que ces dernières servent à tisser des liens entre Eglise visible et invisible. Nous nous devons l’amour fraternel parce que nous sommes en Christ, et parce que nous sommes membres de l’Eglise de Christ qui de manière visible est définie par ces caractères qui la lient au Corps mystique du Seigneur.

La première marque de l’Eglise est la fidèle prédication de l’Evangile, cette exposition des grands actes de Dieu révélés dans la Bible. Cette première marque est bien sûr déterminante pour notre amour fraternel, car c’est elle qui est la règle de notre connaissance. Cela a une importance cruciale pour l’exercice de notre amour fraternel. Comme le résumait bien Edmund Clowney :

La grande marque de l’Eglise se trouve dans le message qu’elle proclame : l’Evangile du salut, de la délivrance du péché et de la mort éternelle grâce à la croix et la résurrection de Jésus-Christ : lui seul est le Chemin, la Vérité et la Vie<sup>9</sup>.

C’est lui, Jésus-Christ, qui est le centre de notre amour fraternel, tout comme il est celui de l’Evangile. La prédication de l’Evangile accompagne et encadre donc notre amour fraternel.

---

<sup>9</sup> Edmund P. Clowney, *L’Eglise*, Excelsis, Cléon d’Andran, 2000, p. 107.

Ceci nous exhorte à ne pas faire de ce que *nous croyons* le cœur de l'amour fraternel, mais ce que l'*Evangile dit* de Jésus-Christ. Bien prendre conscience de cela demande de nous que nous prenions au sérieux ce que la Bible dit de Christ, tout en restant humbles devant la compréhension partielle que nous pouvons en avoir. Cela signifie aussi qu'il y a une limite à l'amour fraternel, limite résumée ici à la prédication fidèle de la personne et de l'œuvre de Christ. Mais une mise en garde est nécessaire. Cette limite n'est pas aisée à définir et demande une constante recherche du sens de l'Ecriture, une lecture et une méditation faites ensemble, en dialogue, afin de nous mettre à l'écoute obéissante de la seule révélation de Dieu.

La deuxième marque de l'Eglise est la droite administration des sacrements – du baptême et de la sainte cène. En quoi est-ce important pour notre discussion sur l'amour fraternel ? Tout simplement parce qu'ils expriment la bénédiction que Dieu accorde à son peuple ! Le baptême, par exemple, étant signe de la promesse de Dieu, est aussi signe de l'amour que nous devons à nos frères et sœurs, étant inclus dans un même peuple. Dans ce sens, nous devons l'amour fraternel à toute personne qui a reçu la marque du baptême, quels que soient son origine, son Eglise... ou son âge ! Le baptême est signe de l'entrée dans l'Eglise visible, dans l'alliance de grâce. « Le baptême, explique Clowney, est reconnu comme la marque du membre de la communauté du Christ par ceux qui ne lui appartiennent pas. »<sup>10</sup> Le baptême fait donc partie intégrante de la manière dont nous délimitons l'amour fraternel. Nous devons aimer tous ceux qui ont été intégrés au Corps de Christ et qui en portent la marque.

Quant à la sainte cène, elle est aussi un témoignage de notre amour fraternel en ce que, rassemblés autour de la

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 108.

table, nous sommes ensemble élevés vers Christ. Ce repas partagé préfigurant les noces de l’Agneau n'a de sens que dans l'optique d'une fidèle et claire présentation de l'Evangile. Sinon, ce serait vider ce sacrement de son sens et, en conséquence, le baptême n'aurait plus de vraie référence dans la personne et l'œuvre de Christ. Partager le repas du Seigneur est une manière de témoigner de l'amour que nous nous portons les uns aux autres. Ainsi, refuser de participer au repas du Seigneur, c'est manifester un refus d'amour fraternel. Nous devons être extrêmement prudents à cet égard. Le refus de partager le repas du Seigneur ne peut pas simplement être pris comme un symbole de notre désaccord ou comme simple symbole de contestation. Le refus de participation est un refus d'amour fraternel, de communion. Répétons-le : nous devons être plus que prudents avant de mettre une telle limite à notre amour fraternel.

La troisième marque – sur laquelle les réformateurs ne s'accordent pas – est celle de la discipline de l'Eglise. Si j'ai cependant choisi de l'intégrer ici, c'est parce qu'il me semble que celle-ci nous conduit vers un dernier point qui nous aidera à préciser les contours de notre amour fraternel.

### *Confession individuelle et corporative*

Nous aimons nos frères et sœurs qui s'attachent à Christ et font partie de son Corps, y compris visible. Mais vous reviendrez peut-être toujours à une question ; encore et toujours, à une question et une seule. Toutes les Eglises visibles qui s'appellent « chrétiennes » portent-elles légitimement ce nom ? Alors attention ! Il n'est pas question ici de dire quelles Eglises sont légitimement des Eglises chrétiennes. Il faut que cela soit bien clair entre nous. Il faut nous garder d'établir une liste de critères simplistes qui feraient d'une Eglise une vraie ou une fausse Eglise. C'est le rôle des marques de l'Eglise qui, si nous voulons les prendre en

compte sérieusement, nous venons de le voir, demandent effort, attention, patience et humilité. Discerner la manière dont l'Eglise visible s'attache à l'Eglise invisible n'est pas chose facile.

Nous pouvons le faire non seulement à travers les « marques » de l'Eglise, mais aussi à travers ce qu'elle proclame et confesse de Christ. C'est en ce sens que la discipline de l'Eglise – considérée parfois comme troisième marque – inclut la confession de foi. En effet, la confession de foi d'une Eglise vous indique ce que cette Eglise croit au sujet de Christ – de sa personne et de son œuvre –, en un mot, de l'Evangile. Une telle confession n'est donc pas indicative, optionnelle ; elle est déclarative. Dans un sens même, une confession de foi a une dimension missionnaire en ce qu'elle explicite qui est le Christ proclamé dans le monde.

La confession de foi d'une Eglise est importante. Il n'y a pas à en douter. Mais cela veut-il dire que l'amour que nous devons à nos frères et sœurs dépend de la confession de foi de leur Eglise ? Sans vouloir vous choquer, dans un certain sens, oui. Imaginez le cas d'une personne qui confesse personnellement Jésus-Christ mais participe activement et est un membre régulier d'une Eglise dont les enseignements majeurs sont en contradiction – et je dis bien en contradiction – avec l'Ecriture concernant l'identité même de Christ. N'y aurait-il pas une certaine tension entre la confession personnelle et la confession ecclésiale ? Certainement ! La pleine communion que vous pourriez avoir avec un membre de cette Eglise dépend-elle de ce que cette Eglise confesse ? En partie, mais bien sûr, en partie seulement.

Bien sûr vous pourriez me répondre que ce qui compte vraiment, c'est la confession de foi des personnes. Il est certain que la confession de foi personnelle est essentielle à la vie chrétienne. Le Nouveau Testament fait plusieurs fois référence à la confession personnelle, notamment dans la lettre

de Paul à Timothée (1Tm 6.12). Cependant, il faut malheureusement noter que l'importance de la confession personnelle a parfois tendance à s'effacer dans certains milieux. L'absence de confession personnelle de la foi peut même pour Clowney compromettre l'identité du baptême comme étant l'une des marques de l'Eglise<sup>11</sup>. Ce qui est en jeu ce n'est pas seulement la confession personnelle, mais l'identité confessionnelle de l'Eglise. Comme le résume Clowney, toujours lui, « l'érosion de l'importance de la confession de foi a posé une question majeure pour l'identification de l'Eglise »<sup>12</sup>. Et si le désengagement confessionnel crée un problème pour discerner « où » est l'Eglise, ce même désengagement crée des problèmes similaires pour l'exercice de notre amour fraternel.

En un certain sens, il faut reconnaître que la confession personnelle de Jésus-Christ, étant une démonstration de notre foi, fait partie de la manière dont notre amour fraternel est nourri. Il ne peut y avoir une simple appartenance « légale » ou officielle à l'Eglise, au risque de transformer l'appartenance à l'Eglise en une association de type uniquement sociologique ou associative. De plus, l'amour que nous nous portons les uns aux autres est scellé par l'amour que nous portons au même Christ. Ceci implique de toute évidence une confession du même Christ.

Ce qui nous ramène vers la confession de nos Eglises. La confession individuelle ne se suffit pas à elle seule pour tracer les contours de l'amour fraternel. En effet, il est impossible de totalement désolidariser notre confession de foi personnelle de celle de l'Eglise dont nous faisons partie car les deux confessions ont le même « objet » central : Christ et son œuvre, et dans un sens plus large, les fondamentaux de la foi chrétienne. Il y aurait une certaine incohérence à rester

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>12</sup> *Ibid.* (traduction personnelle).

membre d'une Eglise dont nous ne partagerions pas la confession !

Par exemple, la confession des *deux natures* de Christ ou celle de sa *seule* nature humaine peut-elle influencer notre degré d'amour fraternel ? Précisions difficiles, peut-être même impossibles, à cause de notre finitude et de notre péché. Cependant, une telle différence existe probablement. Et elle entraîne peut-être même aussi l'existence de degrés d'amour fraternel. Mais en pratique, quelle serait la manifestation de cela ?

### **Trois axes qui servent à identifier les degrés de communion**

Comment pouvons-nous donc, en pratique, envisager une communion fraternelle qui puisse à la fois attester d'une unité dans la foi, mais aussi laisser toute la place à certaines différences qui continuent à distinguer et séparer ? Peut-être pourrions-nous envisager non seulement la présence de la communion mais aussi son degré. Parler de « degrés » de communion semble *a priori* étrange. Après tout, soit nous sommes en communion, soit nous ne sommes pas en communion. Cependant, nous devons reconnaître qu'au quotidien la communion fraternelle est plus riche et complexe que cela. Parler de degrés de communion ne signifie pas nécessairement qu'il y a un stade où cette dernière n'existe pas. Nous parlerons de ces degrés à partir du moment où la communion fraternelle est établie en Jésus-Christ.

Nous pouvons penser aux degrés « théoriques » de communion comme étant sur trois axes : (i) le degré de présence de l'Eglise visible ; (ii) l'accord croissant dans la confession de la foi chrétienne ; et enfin (iii) la dimension publique de la communion (nous allons ainsi de la dimension privée à la dimension publique de la communion).

### *La présence de l'Eglise visible*

Tout d'abord, la communion fraternelle doit prendre en compte la réalité de la présence de l'Eglise visible. La relation fraternelle entre croyants ne peut jamais se résumer uniquement à une relation entre personnes qui croient en Christ. En effet, il y a toujours un lien entre la présence du croyant et celle de l'Eglise. Même seul, je suis membre du peuple de Dieu, et donc de l'Eglise. Pas seulement lorsque j'y « vais ». Nous sommes toujours des membres de l'Eglise, et même de nos Eglises locales, visibles. Or, nous devons reconnaître divers degrés d'accord entre les Eglises auxquelles divers chrétiens appartiennent.

Il est cependant difficile de toujours établir des frontières claires entre des catégories bien identifiées. L'une d'entre elles est ce qui pourrait être fait « en tant qu'Eglise ». Mais il peut y avoir des « situations limites », comme par exemple la proclamation commune de la résurrection. Bien que souvent nécessaire, vu sa centralité à la foi chrétienne, des questions se posent par exemple quant au sens que nous lui donnons. Entre une interprétation historique et littérale de la résurrection et une lecture purement symbolique, la proclamation de la réalité de la résurrection aura un sens différent. Quel sens pour une proclamation commune ? Si la question doit être posée, la réponse ne peut se faire sans prendre en compte les situations diverses auxquelles nous sommes confrontés.

A la relation des croyants avec leurs Eglises locales, il faut ajouter la dimension cultuelle. En effet, nous pouvons envisager des activités communes entre Eglises sans que ces dernières relèvent d'une activité *cultuelle*, centrée sur l'adoration de Dieu. Participer à une célébration cultuelle commune ou organiser un concert de Noël en commun ne représentent pas le même degré de communion, bien que les deux soient des affirmations que la communion existe déjà.

Enfin, nous devons ajouter au lien établi entre les chrétiens et leurs Eglises locales la question de la nature plus ou moins institutionnelle de ces Eglises locales. Toute Eglise locale représente plus ou moins la dénomination à laquelle elle appartient. Cette diversité doit aussi être prise en compte. Une Eglise congrégationaliste, sans lien d'unité avec une dénomination, pourra avoir un lien de communion assez direct avec une autre Eglise congrégationaliste. Lorsqu'une Eglise locale appartient à une dénomination, la relation que nous avons avec celle-ci ne peut faire abstraction de son appartenance à la dénomination. Ceci entretient la complexité de la communion entre Eglises ou institutions diverses. Ainsi, la relation œcuménique entre la Faculté Jean Calvin (qui n'appartient à aucune dénomination) et le Studium Notre-Dame de Vie (qui fait partie de l'Eglise catholique romaine) ne peut faire abstraction de ces appartenances.

### *Accord croissant dans la confession de la foi*

La deuxième dimension à prendre en compte est l'accord croissant dans la confession commune de la foi. Le début de cette dernière, c'est la personne et l'œuvre de Christ. En cela il y a un accord assez évident. Mais qu'est-ce que cela implique ? D'une part, cela exige une confession de l'identité de Jésus-Christ. S'en tenir simplement à la « confession de Jésus-Christ » ne suffit pas : l'islam lui aussi affirme une « confession » de Jésus-Christ. Il est difficile, voire impossible, de penser et pratiquer la communion fraternelle sans affirmer l'identité et la nature de Christ (le médiateur, « Dieu-homme ») et expliquer son œuvre de rédemption (qui suppose une doctrine du péché). Par exemple, la confession commune n'exige pas l'adoption d'une théologie de la substitution pénale, mais elle ne peut pas faire abstraction de la nature réellement divine de Jésus-Christ. La confession commune n'exige pas un accord sur l'écclésiologie, mais elle

ne peut pas oublier la centralité de la résurrection historique de Christ.

Bien sûr, cela pose la question du minimum nécessaire à une confession commune. Il n'y a pas la place ici pour parler de cela. Il faudrait pour traiter la question revenir à l'importance de l'interprétation biblique, ainsi qu'au rôle important que jouent les confessions de foi, notamment les confessions historiques de la foi chrétienne. Remarquons simplement qu'une des marques de cette confession commune, ce sont les confessions de foi de nos Eglises. Nous ne pouvons pas en rester à cette seule considération, pour ne pas rigidifier les critères de notre amour fraternel, mais nous ne pouvons pas non plus séparer la « communion fraternelle » de la « confession de foi ». Les chrétiens pourront avoir des relations de communion plus ou moins explicites selon le degré de leur confession commune de la foi.

### *Manifestation privée ou publique*

Enfin, une troisième dimension qui doit être prise en compte est la différence entre la manifestation privée de la communion fraternelle et sa manifestation publique. Ce qui peut être envisagé dans la communion « privée » n'est pas toujours possible dans la communion « publique », notamment à cause de la dimension ecclésiale mentionnée plus haut. Par exemple, nous pourrons prier « en privé » avec un frère protestant ou catholique, et cependant ne pas penser pouvoir participer à une prière commune « en public » à cause de la dimension ecclésiale. La communion que nous pouvons manifester « en privé » avec un autre croyant n'est pas identique à la communion que nous pouvons manifester « en public » avec l'Eglise locale ou la dénomination à laquelle ce frère ou cette sœur appartient.

Si nous n'imaginons pas faire une célébration cultuelle commune avec les catholiques à cause de la co-médiation de

Marie, pouvons-nous l'imaginer avec une Eglise anabaptiste qui défend une théorie non sacrificielle du salut ? Une Eglise catholique pourrait-elle légitimement hésiter à manifester une pleine communion avec une Eglise qui contesterait l'autorité apostolique telle que défendue par le catholicisme ? De son côté, cette Eglise anabaptiste peut-elle envisager une pleine communion avec une Eglise réformée aussi facilement qu'avec une Eglise baptiste ? Et, en fin de compte, quelles sont les choses que nous pouvons tout le temps envisager de faire *en communion* ? Par exemple : prier en privé, lire et étudier la Bible ensemble, participer à des actions diaconales, organiser les aumôneries. Il y a probablement plus, beaucoup plus, cependant nous devons nous garder d'établir des listes précises de ce qui est acceptable ou non. La liberté chrétienne doit aussi avoir toute sa place dans l'exercice de la communion fraternelle.

### *En pratique*

C'est ici que nous devons bien faire la différence entre ce que nous pourrions dire « de principe » et la manière dont nous pouvons agir « en pratique ». La différence *de principe* entre des degrés d'amour fraternel ne signifie pas que sa manifestation sera évidente, ni même qu'il nous faut établir une liste précise de critères de gradation du degré d'amour ou de communion à avoir avec tel ou tel chrétien ou Eglise. Procéder ainsi ne pourrait aboutir, à terme, qu'à l'établissement d'une liste évaluant la fidélité d'une Eglise, point par point, avec une minutie dogmatique certainement malsaine. Que pouvons-nous faire alors ?

Je propose d'utiliser une fois de plus les trois catégories utilisées par John Frame pour montrer quelle est la diversité d'expression de notre amour fraternel. Pour rappel, ces trois dimensions sont les dimensions normative, contextuelle et personnelle.

Dans tous les cas, la dimension *personnelle* de l'amour fraternel demeurera parce qu'elle est la plus directement liée au supposé, de principe, que les membres de l'Eglise visible appartiennent à l'alliance de grâce. Celle dimension personnelle de l'amour fraternel inclut la prière les uns pour les autres, l'entraide, le soutien et l'accueil mutuels. C'est ce que nous voyons en particulier de commun dans toutes les salutations pauliniennes. Soulignons ici la dimension apologétique. Dans un monde parfois isolé, souvent fracturé, ces manifestations de l'amour fraternel démontrent notre foi.

Cette dimension personnelle s'accompagne aussi d'une dimension *contextuelle* – la manifestation visible aux yeux du monde de l'amour fraternel. Cette dimension de notre amour fraternel sera donc beaucoup plus « publique » que la précédente. Elle pourra inclure certaines actions communes exprimant de manière visible la foi chrétienne. La participation commune à certaines actions pourra être vécue comme une manifestation aux yeux de tous de l'amour fraternel qui unit les chrétiens. Certains événements organisés pendant les moments importants du « calendrier liturgique » – Noël et Pâques en particulier – pourront par exemple être envisagés.

Cependant, toutes les actions possibles ne pourront pas être entreprises. Certaines activités communautaires exigeront en effet un accord *normatif*, nous dirions « confessionnel », plus important, plus précis. Ceci souligne l'existence d'une troisième dimension à l'exercice de notre amour fraternel : la dimension normative. Cette dernière peut inclure, par exemple, la participation communautaire à la proclamation de l'Evangile de Jésus-Christ, une activité d'évangélisation inter-Eglises.

Ceci n'est bien sûr qu'une tentative visant à souligner quelles peuvent être les expressions de la diversité, ou richesse, de notre amour fraternel. Cette richesse est exigeante. Elle ne se satisfait pas de faciles conclusions. Elle

n'est pas non plus facilement résumée à des catégories précises et trop radicalement hermétiques. L'exercice de l'amour fraternel demande, exige même, de prendre le temps de l'engagement et du dialogue. Ce temps suppose aussi une prédisposition à l'amour fraternel. Nous devons partir du principe que nous devons l'amour fraternel à ceux qui se sont attachés à Christ et son Eglise. Trop souvent peut-être, nous sommes prédisposés au contraire à ne pas accorder notre amour fraternel aux membres d'autres Eglises à moins qu'ils ne démontrent de manière certaine leur « conversion ». En faisant cela, nous partons du principe que nous ne leur devons pas l'amour fraternel. Ceci est une grave erreur.

## Conclusion

Que dire en conclusion ? Rappelez-vous que la question n'est pas de savoir si l'amour fraternel – celui que nous devons aux frères et sœurs en Christ – est un témoignage de notre foi en Christ. La question est de savoir si cet amour a des limites, ou s'il est indiscriminé ?

Dans un sens absolu, oui. Notre amour fraternel est « limité » de principe à ceux qui sont bien disciples de Jésus-Christ. Cependant, ceci exige une considération immédiate. Il est bien difficile, voire impossible, de discerner avec assurance ceux qui appartiennent « vraiment » à Christ, parce que l'accès à cette dimension absolue échappe à notre appréhension cognitive et expérientielle. Si « le rapport du visible et de l'invisible est un mystère (au sens théologique du terme) qui ne se laisse pas rationaliser », ceci aura une implication pour notre amour fraternel<sup>13</sup>. Son exercice est en partie un mystère, riche et complexe.

---

<sup>13</sup> Michel Johner, « Eglise visible et invisible », *La Revue réformée* 255 (2010/4), p. 24.

Nous pouvons cependant discuter certains aspects de ce mystère en utilisant certaines distinctions mentionnées précédemment. Dans un sens relatif – de principe – notre amour fraternel n'est pas aussi discriminé que dans son sens absolu – en pratique. L'amour que nous devons à nos frères et sœurs en Christ, à cause de leur appartenance spirituelle, inclura l'amour que nous leur devons en tant que membres du peuple visible de Dieu. Dans ce sens, l'appartenance à une Eglise visible est une dimension essentielle de notre amour fraternel.

« A ceci, tous vous reconnaîtront pour mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les autres. » C'est un mot d'ordre du Seigneur lui-même et nous devons le prendre avec absolument sérieux, qui nous demande de ne pas nous lancer dans des affirmations caricaturales ayant parfois tendance à détacher l'amour fraternel de Christ qui en est le fondement de sa raison d'être. Simplement dire, ou sous-entendre, que nous devrions nous aimer les uns les autres au lieu d'ériger des barrières dogmatiques est trop caricatural, car certaines affirmations dogmatiques doivent être faites au sujet de Christ afin d'affirmer que nous sommes frères en Christ.

« A ceci, tous vous reconnaîtront pour mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les autres. » C'est un mot d'ordre du Seigneur. Nous devons exercer cet amour fraternel, il n'y a là aucune question. A mon sens, le plus grand exercice de cet amour fraternel est de nous soumettre à la lecture obéissante de la Parole de Dieu. C'est elle, en fin de compte, qui est la règle pratique de notre amour fraternel. C'est là que doit commencer la pratique de l'amour fraternel qui se manifestera ensuite dans la vie des chrétiens, mais aussi de leurs Eglises.



## **1° - ABONNEMENTS FRANCE**

Prix normal: 32 Euros; soutien: 42 Euros  
Pasteurs et étudiants: 17 Euros  
Etudiants en théologie: 14 Euros. Deux ans: 22 Euros

CCP MARSEILLE 0282074S029/77  
Éditions Kerygma/Revue réformée  
IBAN : FR21 2004 1010 0802 8207 4S 029 77  
BIC : PSSTFRPPMAR

Périodicité : 4 fois par an  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier

### *Prix du fascicule*

9 Euros pour l'année et l'année précédente  
5 Euros pour les années précédentes  
+ frais d'envoi

## **2° - ABONNEMENTS DE L'ÉTRANGER**

### **PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

Tarifs français + 10 Euros

### **SUISSE**

La Revue réformée, Amis Suisses de la Faculté  
Jean Calvin d'Aix-en-Provence, 1000 Lausanne  
C.C.P.: 10-4488-4  
Abonnement: 49 CHF; solidarité: 65 CHF  
Pasteurs, étudiants et AVS: 30 CHF

### **AUTRES PAYS**

- Règlement en Euros, sur une banque en France : tarifs français + 10 Euros
- Autre mode de règlement: tarifs français + 20 Euros

## **3° - INTERNET**

*La Revue réformée* peut être consultée sur Internet

[www.unpoissondansle.net/rr](http://www.unpoissondansle.net/rr)

Nouveau site : <http://larevuereformee.net>

N° 298 – 2021/2 – JANVIER 2021 – 4 FOIS / AN  
ISSN 0035-3884 - Dépôt légal : AVRIL 2021  
N°20210170

Imp. IMEAF, 26160 La Bégude de Mazenc. Tél. 04 75 90 20 70.  
Le directeur de la publication: Y. IMBERT. Commission paritaire N° 0722 G 81942.



SOLI DEO GLORIA